

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE AKLI MOHAND OULHADJ – BOUIRA -
FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE ET DES SCIENCES DE LA TERRE
DEPARTEMENT DE BIOLOGIE



Réf :/UAMOB/F.SNV.ST/DEP.BIO/2017

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME MASTER

Domaine : SNV Filière : Sciences Biologiques
Spécialité : Biodiversité et environnement

Présenté par :

Mlle. LEMITA Louiza.
M.ZOUBIRI Dhiya eddine abd el aziz.

Thème

**Transition de la norme ISO 14001 version 2004 vers la version 2015
Cas de la Branche carburant de l'Enterprise NAFTAL Dar El-Beida Alger.**

Soutenu le : 27/ 06 / 2018 à 10h .

Devant le jury composé de :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Grade</i>		
<i>M. TAFER Mourad</i>	<i>MAA</i>	<i>Univ. de Bouira</i>	<i>Présidente</i>
<i>Mlle IKTITEN Keltouma</i>	<i>Doctorante</i>	<i>Univ. de Bejaia</i>	<i>Promotrice</i>
<i>Mm KARBACH Fatima</i>	<i>MAA</i>	<i>Univ. de Bouira</i>	<i>Examinatrice</i>

Année Universitaire : 2017/2018

Remerciement :

*On tient à exprimer nos vifs remerciements en quelques mots, c'est peu certes, mais cela vient du fond du cœur, à toutes celles et tous ceux qui nous a apporté aidé et encouragé.. Tout D'abord nous remercions notre promotrice, notre sœur a vrai dire mademoiselle **IKTITEN Keltouma** pour son aide, son encouragement, ses conseils, et surtout pour l'intérêt qu'elle a su porter pour ce travail.*

Merci pour votre générosité et le souci que vous avez de transmettre vos connaissances, Merci encore pour vos encouragements, nous avons de la chance de vous rencontrer, c'est un plaisir de travailler avec vous.

*On tient également a remercié Madame **KARBACHE Fatima** et monsieur **TAFER Mourad** qui ont aimablement accepté de faire partie du membre du jury.*

*Merci aussi aux cadres dirigeants de l'entreprise NAFTAL pour toutes les commodités qu'ils ont mis à notre disposition en matière de disponibilité aux entretiens, d'orientation et d'accès à l'information. Ces remerciements s'adressent particulièrement à madame **OUAHIL Souhila**, madame **BELHAMECHE Djouhra** et un grand merci à notre frère Monsieur **ZOUBIRI Imade Eddine**.*

Nos remerciements s'adressent finalement à tous ceux qui nous a soutenu moralement et Financièrement afin d'accomplir ce travail. Nous visions particulièrement par ces remerciements nos familles.

Résumé :

Notre travail a consisté à mettre au point un diagnostic et un plan d'action de système management environnementale existant de la branche carburant de l'entreprise NAFTAL. A cet effet, nous avons eu recours à des entretiens individuels avec les responsables et cadres de cette entreprise pour juger la conformité du système existant avec les nouvelles exigences de la norme et l'élaboration de notre plan d'action et ce à l'aide d'un outil de diagnostic sous le logiciel Excel.

Le diagnostic effectué a permis de juger la conformité du SME de cette entreprise par rapport à la nouvelle version de la norme ISO 14001 et donc un plan d'action a été proposé afin d'assurer la transition de système existant vers la nouvelle version de cette dernière

La réalisation des actions proposées et la planification de nouvelle politique ainsi que la mise à jour de système existant donnera la possibilité à l'entreprise d'être certifiée iso 14001 et profiter ainsi des opportunités offertes par cette dernière.

Mots clés : management environnementale, Norme ISO, développement durable, Norme ISO 14001.

Abstract

Our job was about developping an existing environmental management system diagnosis and action plan for the fuel business of NAFTAL. so, we made individual interviews with managers and executives of this company to judge the compliance of system with the new requirements of the standard and the development of our action plan using a diagnostic tool under the Excel software.

The diagnosis has made it possible to judge the compliance of this company's SME with the new version of the ISO 14001 standard and therefore an action plan has been proposed to ensure the transition from existing system to the new version of this standard.

The realization of the proposed actions and the planning of new policy as well as the update of existing system will give the possibility to the company to be ISO 14001 certified and thus to take advantage of the opportunities offered ..

Keywords: environmental management, ISO standard, sustainable development, ISO 14001 standard

ملخص

كانت مهمتنا هي تطوير خطة عمل وتشخيص لنظام إدارة البيئة الحالي فرع الوقود لمؤسسة نפטال. تحقيقا لهذه الغاية، استخدمنا مقابلات فردية مع المديرين التنفيذيين لهذه الشركة للحكم على الامتثال لنظام الحالي مع المتطلبات الجديدة للمعيار وتطوير خطة عملنا وهذا باستخدام أداة تشخيص تحت برنامج اكسل.

قد أتاح التشخيص الذي تم إجراؤه الحكم على امتثال نظام الإدارة البيئية لهذه الشركة للإصدار الجديد من معيار ايزو 14001 وبالتالي تم اقتراح خطة عمل لضمان الانتقال من النظام الحالي إلى الإصدار الجديد من هذه المواصفة القياسية.

إن تنفيذ الإجراءات المقترحة والتخطيط لسياسة جديدة بالإضافة إلى تحديث النظام الحالي سيعطي إمكانية حصول الشركة على شهادة ايزو 14001 وبالتالي الاستفادة من الفرص التي توفرها هذه الأخيرة.

الكلمات المفتاحية: الإدارة البيئية، معايير ايزو، التنمية المستدامة، معيار ايزو 14001.

Liste des abréviations

- **AVM** : Aviation Marine
- **AES** : Aspects Environnementaux significatifs
- **ACV**: Analyse de Cycle de Vie
- **BS OHSAS** : British Standard Occupation Health and Safety Assessment Series.
- **CNUED**: Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
- **CBRT** : Carburant Terre
- **ERQ** : Enregistrement qualité
- **ERDP** : Nationale de Raffinage et de Distribution des Produits Pétroliers
- **FTEA** : Fiche de Traitement des Ecart et d'Amélioration
- **GPL** : Gaz de Pétrole Liquéfié
- **HSE**: Hygiène Sécurité Environnement
- **ISO**: International Organization for Standardization
- **MQSE**: Management Qualité Sécurité Environnement
- **MOFF** : Menaces, Opportunités, Forces, Faiblesses
- **PDCA**: Plan, Do, Check, Act
- **PI** : partie intéressé
- **QSE**: Qualité Sécurité Environnement
- **RMQSE**: Responsable Management Qualité Sécurité Environnement.
- **SME**: Système de Management Environnemental
- **SMI** : Système Management Intégré
- **SMQSE**: Système Management Qualité Sécurité Environnement
- **SWOT**: strengths, weaknesses, opportunities, threats

Liste des figures

Figure 01: Schéma représentatif de la notion du développement durable.....	06
Figure 02 : L'évolution de la norme ISO 14001.....	16
Figure 03: Relation entre le modèle PDCA et le cadre décrit dans la présente Norme internationale.....	22
Figure 04: les étapes d'un SME.....	26
Figure 05 : Organigramme de l'entreprise NAFTAL (manuel QSE).....	27
Figure 05 : L'évolution de la norme ISO 14001.....	30
Figure 06 : le model PDCA selon les nouveautés de la Norme.....	31
Figure 07: logique de l'analyse SWOT.....	35
Figure 08 : Radar représentatif des Taux de conformité du SME par article aux exigences de la norme.....	69
Figure 09 : Radar représentatif des Taux de conformité du nouveau SME.....	91

Liste des tableaux

Tableau 01 : les normes ISO 14000 les plus utilisés et leurs objectifs.....	13
Tableau 02 : La comparaison entre les deux versions de la norme.....	16
Tableau 03 : Objectifs et indicateurs environnementaux de la Branche Carburants.....	28
Tableau 04 : Présentation de l'outil de diagnostic.....	34
Tableau 05 : Mode d'emploi de l'outil de diagnostic.....	34
Tableau 06 : Les résultats de diagnostic environnemental.....	36
Tableau 07 : les enjeux internes et externes de la branche carburant déterminés par la méthode SWOT.....	70
Tableau 08 : Degrés d'impact et d'influence pour déterminer la pertinence des PI.....	71
Tableau 09 : la liste des PI et l'identification de leurs besoins, attentes et leur pertinence	72
Tableau 10 : modèle d'Analyse des risques environnementaux ERQ HSE 60.....	80
Tableau 11 : les risques environnementaux liés aux PI et aux Objectifs environnementaux.....	81
Tableau 12 : les objectifs environnementaux qui incluent les enjeux internes et externes et les PI.....	83
Tableau 13 : le nouveau plan de communication.....	84

Tables des matières

Résumé

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction

I/ La relation entreprise et l'environnement	03
I-1- Généralités	03
I-1-1/ Entreprise.....	03
I-1-1-A/ Définition de l'Entreprise	03
I-1-1-B/ La Classification Des Entreprises	03
I-1-1-B-1/ Le Secteur d'activité	03
I-1-1-C/ Les partenaires de l'entreprise	03
I-1-2/Environnement	04
I-1-2-A/ Définition de l'environnement	04
I-2-1/ Le Développement durable.....	04
I-2-1-A/ Les principes de développement durable	06
I-2-2/ Les entreprises face aux défis environnementaux.....	08
II/ Les normes ISO et Le système de management environnemental	10
II-1/ Définitions	10
II-1-1/ La norme	10
II-1-2/ La normalisation	10
II-1-3/ La certification	10
II-1-3-1/ Déroulement de certificat	10
II-2/ Les normes ISO	11
II-2-1/ L'organisation internationale de normalisation (l'ISO)	11
II-2-2/ La structure de l'ISO	11
II-2-3/ Les caractéristiques de la norme ISO	12
II-2-4/ Les avantages des normes ISO	12
II-3/ L'ISO et l'environnement	13
II-3-1/ La série des normes ISO 14000.....	13
II-3-2/ L'ISO 14001	14

II-3-2-1/ Les objectifs de l'ISO 14001	14
II-3-3/ Le contenu de la norme ISO 14001.....	14
II-3-3-1/ Révisions et Nouveautés de la version 2015	15
II-3-3-1-A/ Révision de norme ISO 14001.....	15
II-3-3-1-B/ Comparaison des deux versions de la norme.....	15
II-3-3-2/ Le domaine d'application.....	18
II-3-3-3/ Les termes Normatifs.....	19
II-4/ Le systèmes de management environnemental (SME).....	20
II-4-1/ Définition de systèmes de management environnemental.....	20
II-4-2/ Les objectifs d'un SME.....	20
II-4-2-A/ Les objectifs économiques.....	20
II-4-2-B/ Les objectifs au niveau organisationnel.....	20
II-4-2-C/ Les objectifs administratifs.....	21
II-4-2-D/ Un gain en termes d'image.....	21
II-5/ Le modèle PDCA.....	21
II-6/ Les étapes d'un SME.....	22
II-6-1/ La revue environnementale.....	23
II-6-2/ La politique environnementale.....	23
II-6-3/ La planification	23
II-6-4/ Mise en œuvre et fonctionnement.....	24
II-6-5/ Le contrôle et l'action corrective.....	24
II-6-6/ La revue de direction.....	25
III : Présentation du lieu de stage.....	26
III-1/ Présentation de l'entreprise NAFTAL.....	26
III-1-1/ Historique.....	26
III-1-2/ Organisations de l'Enterprise.....	26
III-1-3/ Présentation de la Branche Carburants.....	27
III-1-3-1/ Les principales missions de la branche carburante.....	27
III-1-3-2/ Produits commercialisés.....	28
III-2/ Le système de management qualité, Sécurité et Environnement de NAFTAL...	28
III-2-1/ Le Système de management intégré (QSE).....	29
III-2-2/ Les objectifs environnementaux de système MQSE	29
IV/ Outils et méthode.....	32

IV-1/ L'analyse des changements instaurés dans la nouvelle version de la norme.....	32
IV-2/ Diagnostic du SME existant	33
IV-2-1/ le plan d'action	35
V/ Résultats et Interprétations	36
V-1/ Résultats du diagnostic	36
V-2/ Interprétations des résultats	69
V-2-1/ Chapitre 04 : contexte de l'organisme.....	69
V-2-1-A/ Enjeux internes et externes	69
V-2-1-B/ Parties intéressées.....	71
V-2-2/ Chapitre 05 : Leadership.....	73
V-2-3/ Chapitre 06: Planification.....	73
V-2-3-A/ Risques et opportunités.....	73
V-2-3-B/ Les objectifs environnementaux.....	83
V-2-3-C/ Les Ressources nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés.....	83
V-2-4/ Chapitre 07: support.....	84
V-2-5/ Chapitre 08 : Réalisation des activités opérationnelles.....	84
V-2-6/ Chapitre 09 : Evaluation des performances.....	85
V-2-7/ Chapitre 10 : Amélioration.....	89

Conclusion

Bibliographie

Introduction :

Depuis quelques années, la situation environnementale au niveau mondiale ne cesse de dégrader suite à l'exploitation non rationnelle des ressources naturelles et le rejet dans la nature, de différentes sorte de polluants ce qui a affecté nuisiblement toutes les composantes de l'environnement et a rendu ainsi alarmante la situation environnementale de notre planète. Cet état critique a poussé la communauté internationale à se mobiliser pour faire face aux différents problèmes écologiques dont notre planète souffre.

L'application du concept de développement durable est, sans doute, la meilleure solution envisageable pour garder intact le fonctionnement de notre machine terre et assurer ainsi un avenir meilleur pour les générations futures et cela à travers l'application de ses trois piliers qui appellent à la fois à la préservation de l'environnement, au progrès économique et à l'égalité sociale. L'intégration du composante « environnement » dans tous les secteurs d'activités est donc nécessaire et obligatoire, surtout au niveau du secteur économique vu sa part de responsabilité flagrante dans la dégradation de tous les aspects environnementaux.

La prise en considération de l'environnement dans le secteur économique fait l'objet d'une nouvelle branche en écologie qui est le management environnemental. Cette branche consiste à adopter un ensemble d'action visant à évaluer et atténuer l'impact des entreprises économiques sur l'environnement. La norme ISO 14001 donne les exigences pour l'élaboration d'un système management environnemental (SME) au sein d'une entreprise donnée quel que soit sa taille ou son secteur d'activité.

En 2015, cette norme a connu une nouvelle version en incluant un ensemble de critères à prendre en considération tels que l'intégration du contexte de l'organisme et les actions face aux risques et opportunités, dans l'objectif de rendre plus efficace, plus solide et plus participatif les systèmes management de l'environnement, et c'est dans ce cadre, que s'inscrit notre modeste travail qui consiste à élaborer un diagnostic suivi d'un plan d'action au niveau de la Branche Carburant de l'entreprise NAFTAL, afin d'assurer la migration et la conformité de son système management environnemental déjà existant à la nouvelle version de la norme.

A cet effet, nous avons eu recours à des entretiens individuels avec les responsables et cadres de cette entreprise pour juger de la conformité du système existant avec les nouvelles exigences de la norme et l'élaboration de notre plan d'action et ce à l'aide d'un outil de diagnostic sous le logiciel Excel.

Le travail sera présenté comme suit :

Après les deux premiers chapitres consacrés à une revue bibliographique sur la relation entreprise-environnement, en général, et le management environnemental et la norme 14001, en particulier, on présentera dans le troisième et le quatrième chapitre un descriptif détaillé de notre lieu de stage et un aperçu sur la méthode utilisée.

Le cinquième chapitre sera dédié au diagnostic effectué, au plan d'action élaboré et l'interprétation des résultats.

Enfin nous donnerons nos conclusions et perspectives.

Chapitre I : la relation
entreprise et
l'environnement

Chapitre I : la relation entreprise et l'environnement

I-1- Généralités

I-1-1/ Entreprise:

I-1-1-A/ Définition de l'Entreprise :

Une entreprise est un ensemble de moyens (personnel et capital) réunis et organisés destinés à produire des biens et/ou des services qui seront vendus pour réaliser des bénéfices.

I-1-1-B/ La Classification Des Entreprises :

Plusieurs critères peuvent être retenus pour classer les entreprises :

I-1-1-B-1/ Le Secteur d'activité :

La classification des entreprises, en fonction de leur secteur d'activité, dépend de la nature

- **Secteur primaire** : regroupe les entreprises de production de matière première (bois, pétrole, minerais, légumes, élevage etc...)
- **Secteur secondaire** : regroupe les entreprises de production Industrielle et de transformation de matière première- (Automobile, Électroménager, Informatique, etc...)
- **Secteur tertiaire** : regroupe les entreprises de production de SERVICE (Assurance, Banque, Opérateur, etc...)

I-1-1-B-2/ La taille :

Les entreprises peuvent être également classées en fonction de leur effectif.

- artisanale moins de 10 salariés
- petite de 10 à 49 salariés
- moyenne de 50 à 499 salariés
- grande plus de 500 salariés

I-1-1-C/ Les partenaires de l'entreprise :

Pour fonctionner et atteindre ses objectifs, l'entreprise entretient des relations avec plusieurs parties qui elles aussi s'intéressent au fonctionnement de l'entreprise et à son efficacité.

- **Clients** : le marché de l'entreprise dépend des ventes qu'elle réalise donc des achats de ses clients (ménages, administrations, autres entreprises, banques).
- **Les autres entreprises** : peuvent être fournisseurs dont le prix d'achats des matières premières, prix d'énergie fournie, installations, services.

- Les salariés: la charge salariale représente un élément important du prix de revient du produit de l'entreprise mais aussi la qualité du travail et la productivité de ses salariés.
- Banques et institutions de crédit : l'entreprise obtiennent des crédits auprès des banques et verse des intérêts qui représentent un élément de coût.
- Administrations : Etat et les collectivités locales qui lui réclament des impôts et des taxes ainsi que les organismes sociaux à qui elle doit verser des cotisations sociales. Mais elle s'adresse à ces administrations pour obtenir des aides ou utiliser des biens et services collectifs que ces administrations créent et entretiennent.
- Autres acteurs : investisseurs, public, associations (protection de l'environnement, associations culturelles ...). (Gilles & Christian, 2006)

I-1-2/ Environnement :

I-1-2-A/ Définition de l'environnement :

Conditions dans lesquelles évolue un organisme. Elles peuvent être divisées en deux principales catégories. Les facteurs abiotiques correspondent à la partie non vivante de l'environnement affectant la distribution des organismes. Les précipitations, le pH du sol, la température et l'humidité en sont des exemples. La compétition et la prédation relèvent quant à elles de la partie vivante de l'environnement et sont appelées facteurs biotique. (Bill, 2007)

I-2-1/ Le Développement durable:

L'entreprise industrielle est un élément clé du développement durable, c'est le moteur de l'économie de la société, mais elle constitue une vraie menace pour l'environnement suite à l'exploitation massive de ses ressources. Cet impact sur l'environnement diffère selon la taille de l'entreprise et son secteur d'activité. Ainsi toutes les composantes environnementales se trouvent touchées par l'activité économique : l'eau, le sol l'atmosphère et la biodiversité connaissent, aujourd'hui, une dégradation massive. Et les problèmes environnementaux deviennent des enjeux planétaires et une préoccupation mondiale, car les conséquences d'une telle menace est partagée entre tous les pays quel que soit leur part dans cette dégradation .le concept de développement durable apparait ainsi, comme la solution la plus efficace pour faire face au dysfonctionnement de notre planète qui déstabilise à la fois son système environnemental, économique et social. (Brunet, 2012)

L'expression de développement durable est apparue pour la première fois en 1987 dans la Commission mondiale Brundtland sur l'environnement et le développement, dite « Commission Brundtland », elle consacre le terme de « sustainable développement » en le

définissant comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

En 1992 et dans la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), nommée Premier Sommet de la planète Terre, à Rio de Janeiro la définition proposée en 1987 par la commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland, axée prioritairement sur la préservation de l'environnement et la consommation prudente des [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ressources naturelles](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ressources_naturelles) non renouvelables, sera modifiée par la définition des « trois piliers » qui doivent être conciliés dans une perspective de développement durable : le progrès économique, la justice sociale, et la préservation de l'environnement.

Lors du Sommet de Rio, 173 pays adoptent l'Agenda 21 mondial. C'est une déclaration de propositions juridiquement non contraignantes. Ce programme pour le XXI^e siècle liste les grands principes d'actions dans des domaines très diversifiés : l'éducation, la participation des femmes, l'économie, la gestion des ressources naturelles, afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Les gouvernements, les entreprises, les collectivités territoriales..., dans le cadre du chapitre 27 de l'Agenda 21, sont invités à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle ou Agenda 21 local, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un « mécanisme de consultation de la population ». S'inspirant de l'Agenda 21 mondial, ce programme se base sur trois piliers principaux Qui sont :

-L'efficacité économique: il s'agit d'assurer une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.

-L'équité sociale : il s'agit de satisfaire les besoins essentiels de l'humanité en logement, alimentation, santé et éducation, en réduisant les inégalités entre les personnes, dans le respect de leurs cultures.

-La Qualité environnementale: il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant des impacts environnementaux.

Ces trois données s'interpénètrent. On les représente souvent sous la forme de trois cercles se rejoignant à la façon d'anneaux liés les uns aux autres.

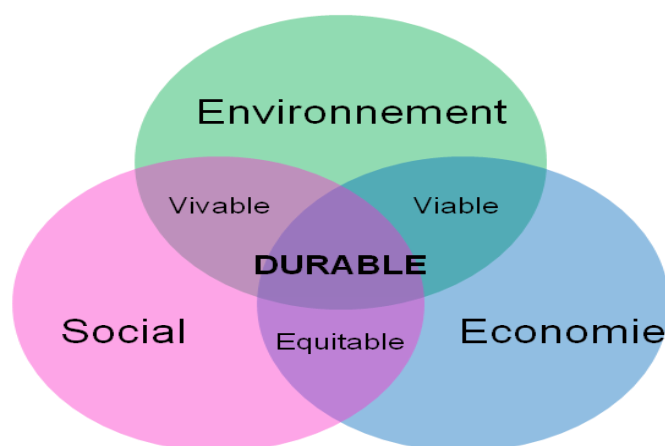


Figure 01 : Schéma représentatif de la notion du développement durable.

La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux à la fois. Mais cette réflexion connaît quelques difficultés. Elle semble à la fois trop vaste, ou alors inadaptée. C'est que les torsions sont grandes entre la réalité du marché, et les souhaits vertueux de ce concept.

La réduction des impacts environnementaux peuvent représenter des investissements considérables pour les entreprises industrielles. Confrontées, d'une part, à des pressions réglementaires ou sociétales exigeant l'adoption de systèmes de dépollution efficaces et d'autre part, à des contraintes économiques et concurrentielles qui limitent les investissements non productifs, ces entreprises ont souvent une marge de manœuvre très étroite. (Olivier, 2004)

I-2-1-A/ Les principes de développement durable :

- **Principe de solidarité :**

La vision intégrée du développement durable (enjeux planétaires et enjeux locaux) ne peut réussir ni profiter à tous hors de la mobilisation et d'une coopération mutuelle de tous les acteurs, ménages, entreprises, collectivité locale, experts, Organisations Non Gouvernementales (ONG) etc. La protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté concernent aussi bien tous les pays selon des responsabilités communes. « La coopération entre les Etats devra être basée sur la bonne foi sans nuire aux autres états », qu'il convient d'avertir de toute catastrophe ou activités dangereuses pouvant les affecter. Le développement doit profiter à toutes les populations (riches et pauvres).

- **Principe de précaution :**

Afin de protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les états. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, « l'absence de

certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ».

Il faut se donner la possibilité de revenir sur des actions lorsque leurs conséquences sont aléatoires ou imprévisibles sur l'environnement.

Ainsi, en cas de risques pour la santé ou l'environnement, les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures sans avoir à attendre que la réalité et la gravité des risques soit établie.

Les autorités doivent intervenir pour interdire ou réglementer des activités ou des développements scientifiques qui présentent des risques.

- **Le principe de prévention :**

Il vise à minimiser et si possible, à éliminer les rejets de substances potentiellement nocives et à promouvoir des produits et procédés moins polluants.

- **Le principe pollueur-payeur :**

« Les autorités doivent s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement », ainsi que de l'utilisation d'instruments économiques en vertu du fait selon lequel, normalement, le pollueur doit assumer le coût de la pollution, dans l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

- **Principe de participation :**

« La participation se réfère aux processus de décision qui implique tous les acteurs » elle va au-delà de la consultation et même de la concertation pour trouver des solutions aux compromis. Il faut associer la population aux prises de décisions à fin d'élaborer et d'adopter un programme d'action à l'échelon de la collectivité et entreprendre des actions de sensibilisation pour plus de contribution et d'implication citoyenne dans la sauvegarde de l'environnement, comme le recommande l'agenda 21.

- **Le principe de subsidiarité :**

La subsidiarité « demande à traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent ». Ce principe a pour but, de mettre en cohérence des objectifs recherchés par les institutions ayant des compétences complémentaires. Il s'agit de bien articuler les actions menées par les différents échelles de décision territoriale (international, Europe, Etat, région, local). Ce principe est le garant de la mobilisation des acteurs locaux dans une stratégie de développement durable. Le rôle des collectivités locales les plus proches des citoyens est primordial dans la mise en œuvre de ce principe. (Felfoul, 2013)

I-2-2/ Les entreprises face aux défis environnementaux :

Le développement industriel reste une activité incontournable pour le développement socio-économique ; c'est le moteur de l'économie de la société, mais c'est l'une des plus importantes sources de pollution. Et Pour être durable il doit répondre aux nouvelles exigences et réglementations environnementales.

De plus, les entreprises industrielles ont subi de nombreuses mutations ces dernières décennies dues aux différents changements du marché. Comme tout autre système, les entreprises sont contraintes d'évoluer sous la pression de leur environnement.

Pour assurer leur légitimité sociale voire leur pérennité, les entreprises doivent définir une stratégie environnementale, face aux exigences légitimes des différentes sphères constituants les parties prenantes

La norme spécifie les exigences d'un système de management environnemental pour les organismes qui souhaitent établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer en continu un cadre dans le but de gérer leurs responsabilités environnementales d'une manière qui contribue au « pilier environnemental » du développement durable.

L'approche écologique du développement durable implique la gestion et le maintien d'un stock de ressources naturelles pour les générations futures.

Notre développement économique est essentiellement basé sur l'utilisation de substances prélevées dans le milieu naturel. Et bien que certaines d'entre elles puissent être substituées par des produits artificiels (bois par le plastique, par exemple), de nombreuses ressources naturelles n'ont actuellement aucun substitut artificiel.

Préserver ce patrimoine écologique est donc une nécessité pour la pérennité des entreprises. Pour répondre aux enjeux actuels et futurs, les organismes déploient de nouvelles pratiques managériales, d'autres modes d'organisation et de développement. (Vaute-samanni & Greveche, 2015)

Afin d'assurer un développement durable, il devient indispensable, aujourd'hui, que les sociétés industrielles soient socialement et environnementalement responsables. Est tout à fait consciente qu'elles peuvent renforcer leur croissance économique et accroître leur compétitivité tout en étant socialement responsables.

Pour parvenir à cet objectif les entreprises industrielles doivent être dotées d'un système de management environnemental efficace. Ce système est une exigence primordiale pour minimiser les impacts négatifs de l'industrie sur l'environnement. Pour améliorer leur plans de gestions environnementales les entreprises suivantes des normes et des règlements internationales. Ces Normes de management environnemental ont pour objet de fournir aux

organismes les éléments d'un système efficace de management environnemental. Ces éléments peuvent être intégrés à d'autres exigences de management afin d'aider les organismes à atteindre leurs objectifs environnementaux et économiques.

Chapitre II: Les normes ISO
et Le système de
management
environnemental.

Chapitre II: Les normes ISO et Le système de management environnemental.

II-1/ Définitions :

II-1-1/ La norme :

La norme est destinée à servir de base dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

La norme par nature est d'application volontaire. Référencée dans un contrat, elle s'impose aux parties. Une réglementation peut rendre d'application obligatoire tout ou partie d'une norme. (Norme ISO 14001, 2015)

II-1-2/ La normalisation :

Quand la grande majorité des produits ou services, dans un secteur spécifique de l'industrie, sont conformes à des normes, à une règle commune ou à un ensemble de règles communes, à des fins d'homogénéisation, nous disons qu'il existe une normalisation à l'échelle de l'industrie.

La normalisation est définie comme étant « l'ensemble de règles résultant de l'accord des producteurs et des usagers visant à spécifier, unifier et simplifier en vue d'un meilleur rendement dans tous les domaines d'activités » (www.iso.org.com)

II-1-3/ La certification :

L'AFNOR (Agence Française de Normalisation) définit la certification comme suit : « assurance donnée par écrit par un organisme qualifié et indépendant, tendant à attester qu'un produit /service présent régulièrement certaines qualités spécifiques résultant de spécifications énoncées dans un cahier des charges ou une norme officielle. » (Longin & Henri, 2004)

II-1-3-1/ Déroulement de certificat :

L'organisation Internationale de Normalisation ne délivre pas de certification ISO. Ce sont des organismes spécialisés qui se chargent de certifier les entreprises. Elle s'appuie sur des normes internationales et intervient dans toute les activités de l'entreprise ; Cette certification ISO exige l'engagement de la direction ; ensuite, au départ, il faut un minimum de ressources internes pour l'implanter. Elle est valable trois ans. Pour la prolonger les entreprises doivent se soumettre à un audit externe par les entreprises spécialisés, cette prolongement est renouvelable chaque année.

II-2/ Les normes ISO**II-2-1/ L'organisation internationale de normalisation (l'ISO) :**

Créé en 1947, L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique. (Norme iso 14001, 2004)

Toutes les normes élaborées par l'ISO sont volontaires. Elles sont rédigées sur la base d'un consensus international entre experts du secteur industriel, technique ou commercial qui ont demandé une norme particulière. (Longin & Henri , 2004)

II-2-2/ La structure de l'ISO :

L'ISO est composé de 161 organismes nationaux (en 2018) classés en trois différentes catégories de membres 79 (www.iso-org.com)

- **le comité membre de l'ISO** : est l'organisme national « le plus représentatif de la normalisation dans son pays ». Les comités membres sont habilités à participer avec plein droit de vote à tout comité technique et à tout comité de politique générale de l'ISO;

- **le membre correspondant** est en général une organisation dans un pays qui n'a pas encore entièrement développé son activité nationale en matière de normalisation. Les membres correspondants ne prennent pas une part active aux travaux techniques et d'élaboration de politiques mais ont le droit d'être tenus pleinement informés des travaux qui présentent pour eux un intérêt pour les pays qui n'ont pas encore d'organisme national représentatif ;

- **le membre abonné** a été créé pour des pays à économie très limitée. Ces membres paient une cotisation réduite qui leur permet néanmoins de rester en contact avec la normalisation internationale pour les pays dont l'économie est limitée. (Halata, 2012)

II-2-3/ Les caractéristiques des normes ISO :

Les normes ISO sont :

- **Fondées sur un pied d'égalité** : chaque membre participant a le droit de prendre part à l'élaboration de toute norme qu'il juge importante pour l'économie de son pays.
- **A caractère volontaire** : les normes ISO sont volontaires, en tant qu'organisation non gouvernementale. Un certain pourcentage de normes ISO concernant la santé, la sécurité, l'environnement, etc. a été adopté par certains pays dans le cadre de leur règlement où sont citées dans les lois auxquelles elles servent de base technique.
- **Axées sur le marché** : l'ISO n'élabore que des normes répondant à un impératif du marché. Les travaux sont effectués par des experts du secteur qui a demandé les normes en question et qui les mettra en pratique.
- **Résultat d'un consensus**: bien que les normes ISO sont à caractère volontaire, le fait qu'elles soient élaborées en réponse aux demandes du marché et se fondent sur un consensus entre les parties intéressées leur assure une large application.
- **Reconnues à l'échelle mondiale** : les normes ISO sont des accords techniques qui procurent le cadre pour des technologies mondialement compatibles. (Halata, 2012)

II-2-4/ Les avantages des normes ISO :

Les normes ISO apportent une contribution positive au monde dans lequel nous vivons:

- Elles garantissent des aspects essentiels : qualité, écologie, sûreté, économie, fiabilité, compatibilité, conformité, efficacité et efficience.
- Elles facilitent le commerce, et permettent à l'entreprise d'accéder librement aux marchés internationaux.
- elles favorisent le partage des connaissances et contribuent à la diffusion du progrès technologique et des bonnes pratiques de management.
- la compatibilité des produits et des services aux normes ouvre un choix d'offre diversifié de produits.

II-3/ L'ISO et l'environnement :

II-3-1/ La série des normes ISO 14000 :

La série de normes ISO 14000 désigne l'ensemble des normes qui concernent le management environnemental. Et qui répond aux besoins des organisations dans le monde entier, en fournissant un cadre commun permettant de gérer les questions environnementales. Elles promettent d'apporter une amélioration généralisée au management environnemental, qui, à son tour facilitera le commerce et améliorera la performance environnementale à l'échelle mondiale.

La série ISO 14000 propose aux organisations actives sur le marché mondial, une nouvelle approche pour la protection de l'environnement. Chaque norme est conçue pour traiter un aspect environnemental spécifique. Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur les normes les plus utilisées de cette série et leurs objectifs.

Tableau 01 : les normes ISO 14000 les plus utilisées et leurs objectifs. (Valérie Baron; 2011)

Norme	Titres
ISO 14001	Système de management environnementale – Spécification et lignes directrices pour son utilisation
ISO 14004	Système de management environnementale - Lignes directrices du générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre.
ISO 14015	Evaluation environnementale des sites et des organismes
ISO 14031	Management environnementale – Évaluation de la performance environnementale – lignes directrices
ISO 14032	Management environnementale – Exemple d'évaluation de la performance environnementale.
ISO 14050	Management environnementale – Vocabulaire

Ces types de normes sont d'application volontaire, le dirigeant d'entreprise a le choix entre adhérer ou non à des comportements écologiques. Elles sont conçues pour être complémentaires, mais elles peuvent également être utilisées seules pour permettre aux organisations de gérer leurs aspects environnementaux et d'évaluer leurs performances environnementales. Pour ce la Norme iso 14001 spécifie les exigences relatives à un système

de management environnemental permettant à l'entreprise de développer et de mettre en place un SME quel que soit sa taille ou son domaine.

II-3-2/ L'ISO 14001 :

La norme ISO 14001 définit les exigences d'un système de management environnemental. Après l'SMEA (système de Management Environnemental et d'Audit) de 1993, elle est entrée en vigueur en septembre 1996. Le 15 novembre 2004 la version internationale modifiée a été publiée.

L'ISO 14001 s'adresse notamment aux organisations disposant d'un système global de management de la qualité et voulant disposer d'un instrument spécifique pour évaluer systématiquement et améliorer progressivement les résultats de la gestion en matière environnementale. La norme règle surtout les questions relatives aux procédures opérationnelles et structures organisationnelles internes.

II-3-2-1/ Les objectifs de l'ISO 14001 :

- Outil de contrôle de la gestion : Disponibilité d'un système valable de gestion de l'environnement pour atteindre les objectifs écologiques et économiques.
- Base de l'information vers le monde extérieur : Possibilité d'évaluer et de justifier l'efficacité du système de management environnemental mis en place par l'organisation en vue de réaliser une politique environnementale définie et d'atteindre des objectifs concrets.
- Objectif prioritaire : Encourager la protection de l'environnement : Mise en relief des mesures prises pour protéger l'environnement et prévention des impacts sur l'environnement en conformité avec les exigences économiques et sociales de l'entreprise.
- proposer un système de gestion environnementale normalisé pour toutes les organisations. Elle permet également à une organisation de s'assurer de « la conformité de son système de gestion environnementale avec la politique environnementale établie » et de faire reconnaître ce système de gestion. (Gendron, 2004)

II-3-3/ Le contenu de la norme ISO 14001 :

La norme 14001 se conforme aux exigences de l'ISO relative aux normes de systèmes de management. Ces exigences comprennent une structure-cadre, un texte de base identique et

des termes communs avec des définitions de base, élaborés à l'attention des utilisateurs mettant en œuvre plusieurs normes ISO de système de management.

La norme contient des exigences permettant d'évaluer la conformité. Un organisme souhaitant démontrer la conformité à la présente norme internationale peut le faire en :

- réalisant une auto-évaluation et une auto-déclaration, ou
- recherchant la confirmation de sa conformité par des parties ayant un intérêt pour l'organisme, telles que les clients, ou
- recherchant la confirmation de son auto-déclaration par une partie externe à l'organisme, ou
- Recherchant la certification /enregistrement de son système de management environnemental par un organisme externe. (Norme ISO 14001, 2015)

II-3-3-1/ Révisions et Nouveautés de la version 2015 :

II-3-3-1-A/ Révision de norme ISO 14001 :

L'ISO 14001 a connu deux révisions depuis sa publication en 1996 illustrées dans la figure suivante.

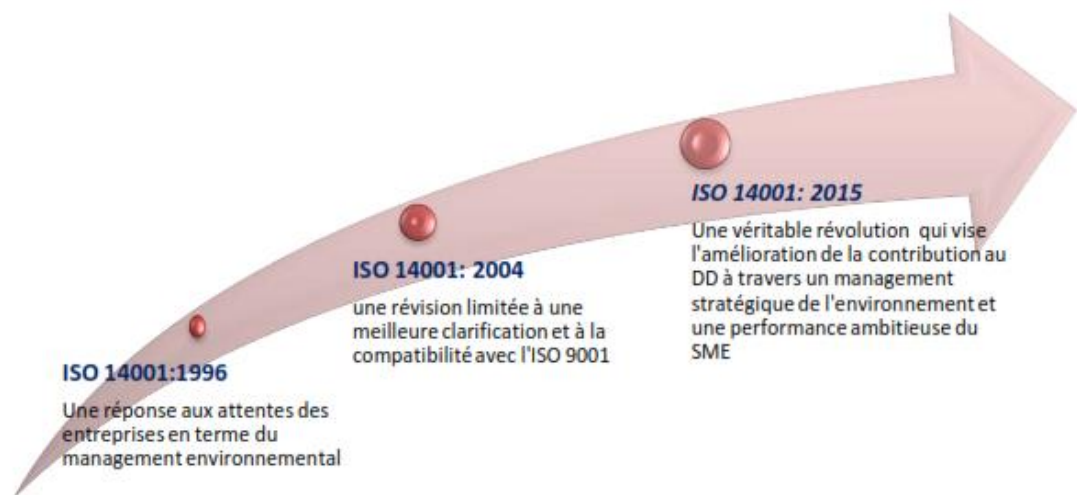


Figure 02 : L'évolution de la norme ISO 14001

II-3-3-1-B/ Comparaison des deux versions de la norme :

La nouvelle norme a connu des changements dans la structure et le contenu ; Cette nouvelle structure commune dans toutes les nouvelles versions de normes ISO permet de

renforcer la Compatibilité des différentes normes (ISO 9001, ISO 26000, ISO 45001...); les rendre plus utiles et faciliter la mise en place des systèmes de management intégrés.

La comparaison entre les deux versions de la norme est présentée dans le tableau suivant où les nouvelles exigences illustrées en gras :

Tableau 02: La comparaison entre les deux versions de la norme.

Iso 14001 :2015		Iso 1400 :2004	
Titre de l'article ou du paragraphe	N°		Titre de l'article ou de paragraphe
Introduction	0	0	Introduction
Domaine d'application	1	1	Domaine d'application
Référence normatives	2	2	Référence normatives
Termes et définitions	3	3	Termes et définitions
Contexte de l'organisme (titre seulement)	4		Contexte de l'organisme (titre seulement)
		4	Exigence de système environnemental de management (titre seulement)
Comparaison de l'organisme et de son contexte	4.1		
Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées	4.2		
Détermination du domaine d'application du système de management environnemental	4.3	4.1	Exigence environnemental
Système de management environnemental	4.4	4.1	exigence environnemental
Leadership (titre seulement)	5		
Leadership et engagement	5.1		
Politique environnemental	5.2	4.2	Politique environnemental
Rôle, responsabilité et autorité au sein de l'organisme	5.3	4.4.1	Ressources Rôle, responsabilité et autorité
Planification (titre seulement)	6	4.3	Planification (titre seulement)
Action à mettre en œuvre face aux risques et opportunités (titre seulement)	6.1		

Iso 14001 :2015			Iso 1400 :2004
Titre de l'article ou du paragraphe	N°	N°	Titre de l'article ou de paragraphe
Généralités	6.1.1		
Aspects environnementaux	6.1.2	4.3.1	Aspects environnementaux
Obligations de conformité	6.1.3	4.3.2	Exigence légales et autre exigences
Planification d'actions	6.1.4		
Objectifs environnementaux et planification des actions pour les atteindre (titre seulement)	6.2	4.3.3	Objectifs, cibles et programme
Objectifs environnementaux	6.2.1		
Planification des actions pour atteindre	6.2.2		
Support (titre seulement)	7	4.4	Mise en œuvre et fonctionnement (titre seulement)
Ressources	7.1	4.4.1	Ressources, rôle, responsabilité et autorité
Compétences	7.2	4.4.2	Compétence, formation et sensibilisation
Sensibilisation	7.3		
Communication (titre seulement)	7.4	4.4.3	Communication
Généralités	7.4.1		Communication
Communication interne	7.4.2		Communication
Communication externe	7.4.3		Communication
Information documentées (titre seulement)	7.5	4.4.4	Documentation
Généralités	7.5.1	4.4.4	Documentation
Création et mise à jour des informations documentées	7.5.2	4.4.5	Maitrise de la documentation
Maitrise des informations documentées	7.5.3	4.4.5	Maitrise de la documentation
Maitrise des informations documentées	7.5.3	4.5.4	Maitrise des enregistrements
Réalisation des activités opérationnelles (titre seulement)	8	4.4	Mise en œuvre et fonctionnement (titre seulement)
Planification et maitrise opérationnelles	8.1	4.4.6	Maitrise opérationnelle

Iso 14001 :2015		Iso 1400 :2004	
Titre de l'article ou du paragraphe	N°		Titre de l'article ou de paragraphe
Préparation et réponse aux situations d'urgence	8.2	4.4.7	Préparation et réponse aux situations d'urgence
Evaluation des performances (titre seulement)	9	4.5	Contrôle (titre seulement)
Surveillance, mesure, analyse et évaluation (titre seulement)	9.1	4.5.1	Surveillance et mesure
Généralités	9.1.1	4.5.1	Surveillance et mesure
Evaluation de la conformité	9.1.2	4.5.2	Evaluation de la conformité
Audit interne (titre seulement)	9.2	4.5.5	Audit interne
Généralités	9.2.1	4.5.5	Audit interne
Programme d'audit interne	9.2.2	4.5.5	Audit interne
Revue de direction	9.3	4.6	Revue de direction
Amélioration (titre seulement)	10		
Généralités	10.1		
Non-conformité et actions correctives	10.2		Non-conformité, action corrective et action préventive
Amélioration continue	10.3		

II-3-3-2/ Le domaine d'application :

La présente Norme internationale spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental pouvant être utilisé par un organisme pour améliorer sa performance environnementale. La présente Norme internationale est destinée à être utilisée par les organismes souhaitant gérer leurs responsabilités environnementales d'une manière systématique qui contribue au pilier environnemental du développement durable.

Elle permet d'aider un organisme à obtenir les résultats escomptés de son système de management environnemental, lesquels constituent une valeur ajoutée pour l'environnement, pour l'organisme lui-même et pour les parties intéressées. En cohérence avec la politique environnementale de l'organisme, les résultats escomptés d'un système de management environnemental incluent:

- l'amélioration de la performance environnementale;

- le respect des obligations de conformité;
- la réalisation des objectifs environnementaux.

La présente Norme internationale est applicable aux organismes de toutes tailles, de tous types et de toutes natures, et s'applique aux aspects environnementaux de ses activités, produits et services que l'organisme détermine et qu'il a les moyens soit de maîtriser, soit d'influencer en prenant en considération une perspective de cycle de vie. La présente Norme internationale n'établit pas de critères spécifiques de performance environnementale.

La présente Norme internationale peut être utilisée en totalité ou en partie pour améliorer de façon systématique le management environnemental. Les déclarations de conformité à la présente Norme internationale ne sont cependant pas acceptables à moins que toutes ses exigences soient intégrées dans le système de management environnemental d'un organisme et soient satisfaites, sans exclusion. (Norme iso 14001, 2015)

II-3-3-3/ Les termes Normatifs :

- **Exigence :**

Besoin ou attente formulé, généralement implicite ou obligatoire.

- **Aspect environnemental :**

Élément des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement (norme iso 14001, 2004)

- **Risques et opportunités :**

Effets négatifs potentiels (menaces) et effets bénéfiques potentiels (opportunités)

- **Cycle de vie :**

Phases consécutives et liées d'un système de produits (ou de services), de l'acquisition des matières premières ou de la génération des ressources naturelles à l'élimination finale

- **Conformité :**

Satisfaction d'une exigence

- **Non-conformité :**

Non-satisfaction d'une exigence

- **Partie intéressée :**

Personne ou organisme qui peut soit influencer sur une décision ou une activité, soit être influencée ou s'estimer influencée par une décision ou une activité.

II-4/ Le systèmes de management environnemental (SME):

II-4-1/ Définition de systèmes de management environnemental :

Le Système de Management Environnemental (SME) est un système de gestion qui permet d'améliorer en continu les performances environnementales. Et de s'organiser de manière à réduire et maîtriser les impacts environnementaux.

Selon la norme iso 14001 un SME c'est :

Une composante du système de management d'un organisme utilisée pour développer et mettre en œuvre sa politique environnementale et gérer ses aspects environnementaux

- Un système de management est un ensemble d'éléments liés entre eux, utilisé pour établir une politique et pour atteindre ces objectifs.
- Un système de management comprend la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources. (Norme iso 14001, 2004).

Le système de management environnemental décrit dans la norme ISO internationale suit le modèle PDCA et le processus d'amélioration continue.

II-4-2/ Les objectifs d'un SME :

II-4-2-A/ Les objectifs économiques :

Si la mise en place d'un SME représente un investissement financier, cet investissement est selon la norme ISO 14001, compensé par la maîtrise des coûts induite par la démarche, notamment à travers :

- L'optimisation des coûts liés à la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières ou à la gestion des déchets.
- Réduction de certains coûts engendrés par des pollutions du milieu ou des accidents : frais de remise en état de l'environnement, amendes, dommages-intérêts, augmentation des primes d'assurances et des taux d'intérêts bancaires, etc.

II-4-2-B/ Les objectifs au niveau organisationnel :

Sur le plan du fonctionnement interne, le SME apporte une méthode de gestion qui a pour principal avantage d'instaurer une structure au sein de l'organisme, cela permet de procurer des gains de temps, de rendement et de compétitivité. Le SME vise théoriquement à

l'amélioration des performances et de la mobilisation du personnel. Cette démarche tend à décloisonner les différents services, à mettre en place des méthodes de travail transversales et à donner un sens et une cohérence aux actions entreprises. Ainsi, en permettant de sortir de la routine et en donnant une valeur ajoutée au travail, le SME peut avoir un effet de motivation du personnel. Il permet de libérer un potentiel d'initiatives et de valoriser le savoir-faire de chacun. Lorsqu'il rejoint le champ de la sécurité, le management environnemental permet également d'améliorer les conditions de travail et ce à travers la communication que prône le management environnemental.

II-4-2-C/ Les objectifs administratifs :

Le SME implique la prise en compte des exigences législatives réglementaires et des actions de communication. C'est donc une réponse aux exigences des pouvoirs publics en matière d'impact environnemental : respect de la réglementation, communication, transparence, maîtrise des risques, etc. Il permet de mettre en place une bonne gestion de la réglementation et de diminuer les risques pénaux. En cas d'accident, un SME peut se faire valoir devant un tribunal comme preuve des dispositions environnementales prises par la direction.

II-4-2-D/ Un gain en termes d'image

Un SME va au-delà du strict respect des textes législatifs. En menant une politique environnementale volontariste, l'entreprise peut bénéficier d'un retour d'opinion positif. L'évolution sociale fait que les clients comme les consommateurs sont de plus en plus sensibles aux actions de protection de l'environnement et de prévention de la pollution. L'impact en terme d'image de marque permet à l'entreprise d'accéder à de nouveaux marchés, ainsi que d'établir des relations de confiance avec ses clients et ses partenaires. Ce qui induit à terme une baisse des coûts de marketing et de relations publiques. (Halata, 2012)

II-5/ Le modèle PDCA :

Le management environnemental se base sur le principe PDCA, le Plan-Do-Check-Act (planifier –faire ou réaliser – surveiller ou vérifier – réagir), aussi appelé la roue de Deming, faisant référence au statisticien William Edwards Deming l'ayant popularisé dans les années 50. Le modèle PDCA propose un processus itératif utilisé par les organismes pour assurer une amélioration continue. Il peut être appliqué à un système de management environnemental et à chacun de ses éléments individuels. Il peut être brièvement décrit comme suit:

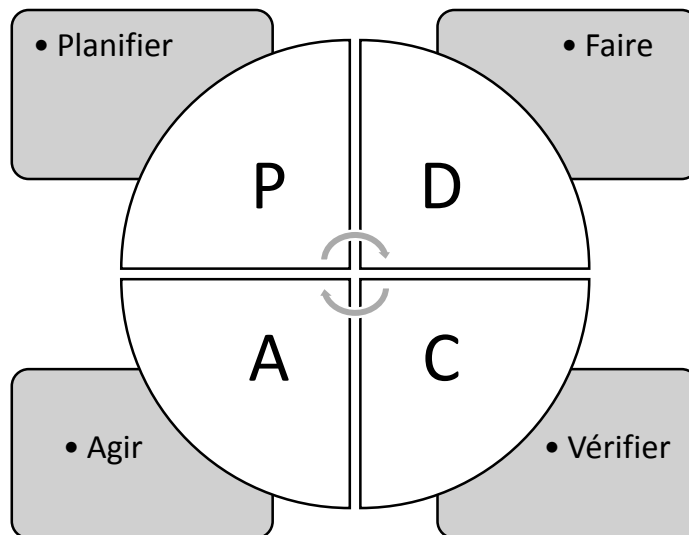


Figure 03 : Relation entre le modèle PDCA et le cadre décrit dans la présente Norme internationale.

- **Plan**: Planifier: établir les objectifs environnementaux et les processus nécessaires à l'obtention de résultats en accord avec la politique environnementale de l'organisme.
- **Do**: Réaliser: mettre en œuvre les processus planifiés.
- **Check** : Vérifier: surveiller et mesurer les processus par rapport à la politique environnementale, y compris les engagements, les objectifs environnementaux et les critères opérationnels, et rendre compte des résultats.
- **Act**: Agir: mener des actions en vue d'une amélioration continue.

L'amélioration continue du système de management environnementale va permettre d'améliorer progressivement la performance environnementale globale.

Cela implique que l'organisme se fixe des priorités sur lesquelles il fait porter ses efforts de progrès

L'amélioration continue concerne les impacts environnementaux mais aussi la structure organisationnelle (Valérie, 2011)

II-6/ Les étapes d'un SME :

Le système de management environnemental issu de la norme ISO 14001 se base sur six étapes initiales qui sont :

II-6-1/ La revue environnementale :

Avant de se lancer dans la création d'un SME, l'entreprise réalise une analyse environnementale. Par la réalisation d'un état des lieux qui lui permet de se faire une idée de sa situation actuelle, pour cela L'entreprise va :

- Identifier dans ces activités, produits ou services ceux qui sont susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement (matières premières ; ressources naturelles productions et gestion des déchets ...).
- Un inventaire des exigences législatives et réglementaires local; national et internationale qui détermine les obligations aux quels il doit se conformer.
- Identifier les pratiques et les procédures qui existent déjà chez lui dans le domaine de la protection de l'environnement.

II-6-2/ La politique environnementale :

La politique environnementale est une : « Déclaration par l'organisme de ses intentions et de ses principes relativement à sa performance environnementale globale qui fournit un cadre à l'action et à l'établissement de ses objectifs et cibles environnementaux» (Norme iso 14001; 2004)

La politique environnementale est donc un document écrit que l'entreprise établit pour guider son système de gestion environnementale, cette politique doit :

- comporter des engagements obligatoires et se conformer à la législation et la réglementation environnementale.
- Appliquer le principe d'amélioration continue des performances environnementales.
- Assurer et organiser la prévention de la pollution.
- fixer et définir les objectifs d'amélioration que l'on veut atteindre à court, moyen et long terme.

Cette politique elle doit être réaliste et ne retenir que ce que l'entreprise est capable de réaliser et de maîtriser.

II-6-3/ La planification :

Après d'avoir identifié les aspects et impacts environnementaux dans la revue environnementale initiale l'entreprise doit : « déterminer ceux de ces aspects qui ont ou qui

peuvent avoir un (des) impact(s) significatif(s) sur l'environnement (c'est-à-dire aspects environnementaux significatifs) » (Norme iso 14001; 2004)

Ensuite, définit les priorités d'action et rédige un plan d'actions, qui consiste à planifier la mise en œuvre des améliorations. Elle détermine les moyens nécessaires, les techniques et les personnes qui vont faire le travail et ainsi que les délais de travail.

Un plan d'actions répond, pour chaque tâche d'amélioration identifiée, aux questions suivantes: qui fait quoi, avec qui, comment et dans quels délais ?

L'entreprise doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour des objectifs et cibles environnementaux. Qui doivent être mesurables, et cohérents avec la politique environnementale annoncée et avec les exigences légales. Les objectifs et cibles doivent être documentés sur un support écrit.

II-6-4/ Mise en œuvre et fonctionnement :

La direction de l'entreprise doit nommer un ou plusieurs représentants de la direction, doit avoir des rôles, responsabilités et autorités bien définis. Et assurer de la disponibilité des ressources. Et sensibiliser et former l'ensemble de son personnel.

La direction doit assurer la communication interne entre les différents niveaux et les différentes fonctions de l'entreprise et la documentation de sa politique environnementale, ses objectifs et cibles est sur toute l'accessibilité à cette documentation. Pour maîtriser cette documentation elle doit établir et tenir à jour les procédures.

Elle doit identifier les accidents potentielles et les situations d'urgence qui peuvent avoir un impact sur l'environnement .Est être capable de réagir de façon à prévenir et à réagir Si elles se produisent.

II-6-5/ Le contrôle et l'action corrective :

Après avoir réalisé le programme d'actions, et pour évaluer le travail accompli et son niveau de performance environnementale. Et vérifier si les objectifs fixés initialement ont bien été atteints l'entreprise doit mettre des procédures décrivent les mesures et les indicateurs pour surveiller et mesurer régulièrement les opérations et activités liée à ses aspects environnementaux. L'entreprise doit identifier examiner en détail et corriger tout non-conformité apparues dans cette phase de contrôle par des actions correctives et préventives pour empêcher leur occurrence. Cette vérification permet d'établir un nouveau programme d'actions pour apporter de nouvelles améliorations plus exigeantes.

La dernière étape de contrôle est l'audit qui permet de vérifier que le SME réponde aux exigences de la norme iso 14001, il se fait d'abord à travers un audit interne réalisé par les membres du personnel et ensuite via un audit externe réalisé par l'auditeur d'un organisme agréé. À la suite de l'audit externe, l'entreprise reçoit un certificat iso 14001 qui est valable trois ans.

II-6-6/ La revue de direction :

L'Entreprise vérifie l'efficacité de son SME en regardant les conclusions d'audits par rapport aux objectives et cibles fixés.

Les données d'entrée de la revue de direction doivent comprendre :

- a) Les résultats des audits internes et des évaluations de la conformité aux exigences légales et aux autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit,
- b) Les informations venant des parties intéressées externes, y compris les plaintes,
- c) La performance environnementale de l'organisme,
- d) Le niveau de réalisation des objectifs et cibles,
- e) L'état des actions correctives et préventives,
- f) Le suivi des actions décidées lors des revues de direction précédentes,
- g) Les changements de circonstances, y compris les développements dans le domaine des exigences légales et des autres exigences relatives à ses aspects environnementaux, et
- h) Des recommandations pour l'amélioration.

Les données de sortie de la revue de direction doivent comprendre des décisions et actions relatives à des modifications possibles de la politique environnementale, des objectifs, des cibles et d'autres éléments du système de management environnemental, en cohérence avec l'engagement d'amélioration continue. (Iso 14001 ; 2004)

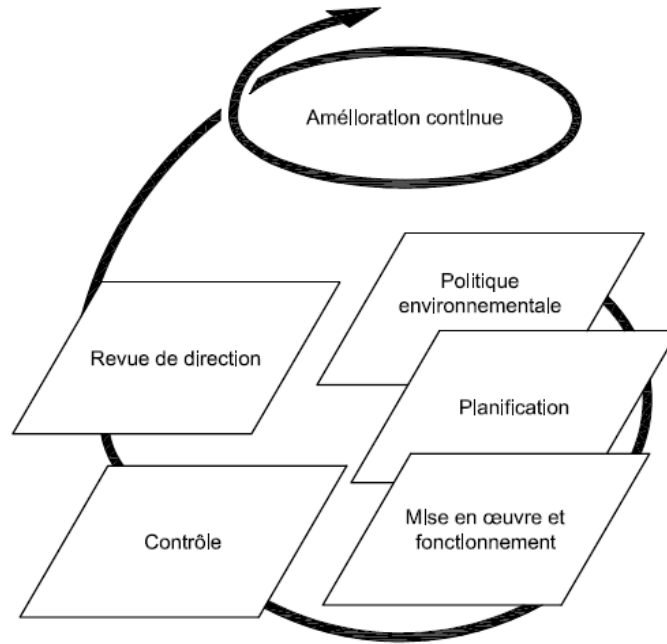


Figure 04 : les étapes d'un SME.

Chapitre III : Présentation **du lieu de stage.**

Chapitre III : Présentation du lieu de stage

III-1/ Présentation de l'entreprise NAFTAL:

III-1-1/ Historique :

Issue de la restructuration de l'entreprise nationale SONATRACH, l'entreprise ERDP (Nationale de Raffinage et de Distribution des Produits Pétroliers) a été créée par le décret N° 80/101 du 06 Avril 1981. Elle est entrée en activité le 01 Janvier 1982, et renommée NAFTAL en février 1983.

Elle est chargée de l'industrie du raffinage et de la distribution des produits pétroliers.

En 1987, l'activité raffinage est séparée de l'activité distribution, elle est organisée en trois branches : branche carburant, branche commercialisation et branche GPL.

Ainsi, la raison sociale de la société change suite à cette séparation des activités et NAFTAL est désormais chargée de la commercialisation et de la distribution des produits pétroliers et dérivés sur le marché national.

A partir de 1998, NAFTAL change de statut et devient société par action, filiale à 100% de SONATRACH. Elle intervient dans les domaines suivants :

- Enfûtage GPL.
- Formulation de Bitumes.
- Distribution, stockage et commercialisation des Carburants, GPL, Lubrifiants, Bitumes, Pneumatiques, GPL/c, Produits spéciaux.
- Transport des produits pétroliers.

III-1-2/ Organisations de l'Enterprise:

L'organisation de NAFTAL est articulée autour de structures centrales chargées de la définition de la politique, du suivi et du contrôle des activités de l'entreprise, et de structures opérationnelles décentralisées de distribution des produits pétroliers.

Ces structures opérationnelles bénéficient d'un soutien logistique et de maintenance assurée par des directions régionales spécialisées. Ces entités opérationnelles ont pour mission la distribution de l'ensemble des produits commercialisés par NAFTAL dans les champs d'influence d'une ou plusieurs wilayas.

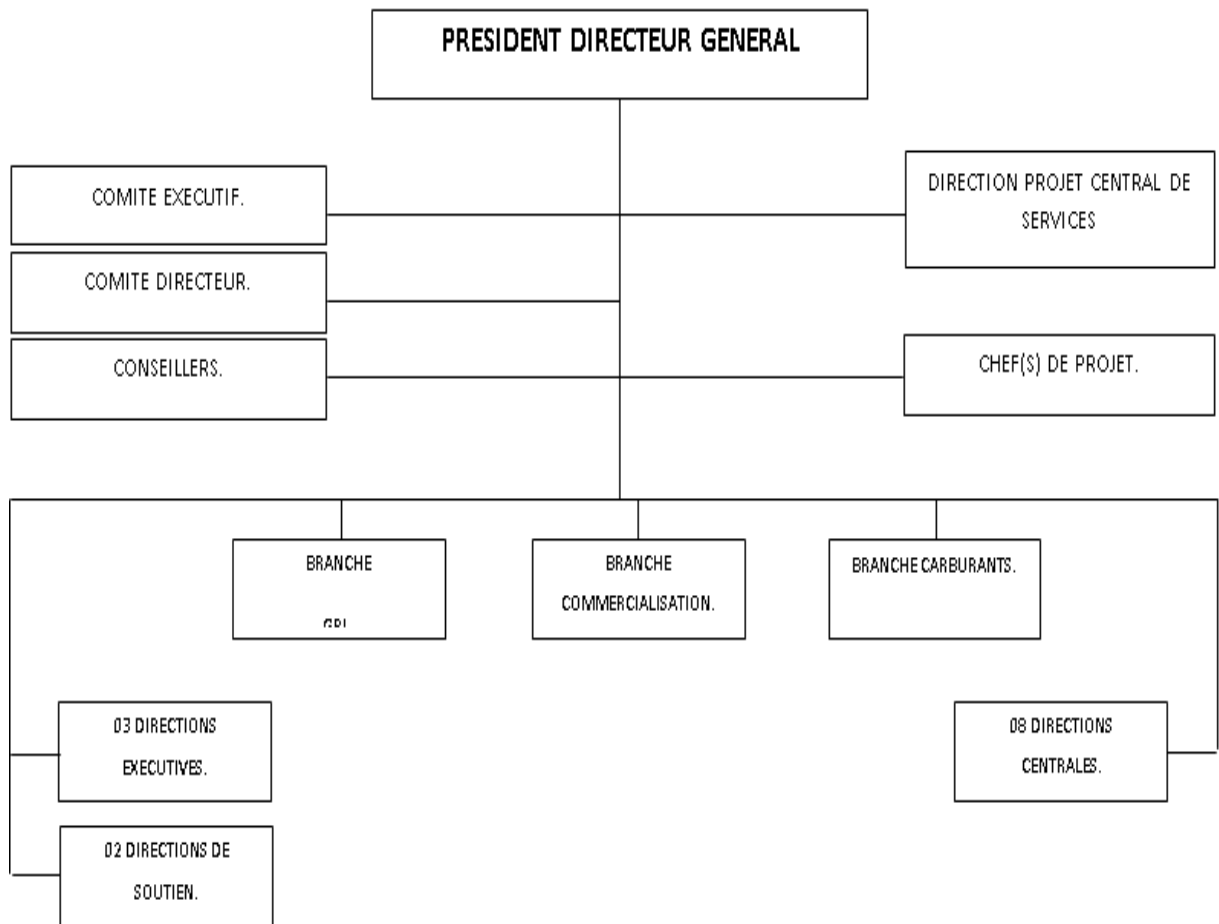


Figure 05: Organigramme de l'entreprise NAFTAL (manuel QSE).

III-1-3/ Présentation de la Branche Carburants :

La Branche carburants est l'une des trois branches de NAFTAL. Elle est chargée des activités d'approvisionnement, de stockage et de livraison des carburants Aviation (Jet-A1 et Methmix), Marine (Gas-oil et fuel-oils) et Terre (Essences Super, normal et sans plomb, Gas-oil, A72, white Spirit) ainsi que les lubrifiants et graisses aviation et marine.

La Branche Carburant est structurée en deux divisions : Division Aviation Marine (AVM) et la Division Gestion des Infrastructures de Stockage (GIS).

III-1-3-1/ Les principales missions de la branche carburante :

- Superviser, coordonner et contrôler les activités approvisionnement, stockage, ravitaillement et livraison des carburants terre au niveau des dépôts primaires et secondaires.
- Assurer la préservation de la conformité du produit dès son approvisionnement jusqu'à sa livraison ou son ravitaillement, conformément aux exigences des parties intéressées.

- Assurer la maintenance des installations de stockage et des moyens de distribution.
- Assurer une qualité de service répondant aux attentes de la branche commercialisation et veiller au maintien de l'image de marque de l'entreprise.

III-1-3-2/ Produits commercialisés:**➤ Pour l'activité Aviation:**

- Le Carburéacteur Jet-A1 destiné aux avions turboréacteurs.
- L'essence Avgas-100 LL, destinée aux moteurs d'avions à pistons (à hélices).
- Les Lubrifiants *et graisses* Aviation.
- Les Produits spéciaux (Méthmix)

➤ Pour l'activité Marine:

- Les Fuel-oil Bunker C de haute viscosité (HS & LS), issus des importations et destinés aux navires de gros tonnages (moteurs lents).
- Le Fuel-oil BTS (Basse Teneur en Soufre), issu du pétrole Algérien et provenant des Raffineries Algériennes, destiné aux moteurs semi rapides.
- Les Inter Fuel-oils de différentes viscosités, issus de mélanges de Fuel-oil (Bunker C et/ou BTS) et de Gas-oil.
- Le Gas-oil
- Les lubrifiants et produits spéciaux Marine.

➤ Pour l'activité CBRT:

- Le Gas-oil, utilisé dans les véhicules, engins et machines à moteur diesel ainsi que les besoins domestiques (éclairage, chauffage, etc.).
- Les essences utilisées dans les véhicules et engins à moteurs thermiques ou les moteurs à combustion interne à allumage commandé.

III-2/ Le système de management qualité, Sécurité et Environnement de NAFTAL :

NAFTAL, dans ses activités aviation, marine et carburants terre, a mis en place un système de management intégré dans le but d'augmenter ses parts de marchés en améliorant sa compétitivité, la préservation de la santé et la sécurité au travail du personnel, ainsi que préservation de l'environnement, la reconnaissance et la compétence des laboratoires. Elle a été

certifiée ISO 9001 en Octobre 2005, et certifiée système intégré en 2012 qui inclut les deux normes ISO 9001, ISO 14001 et le référentiel BS OHSAS 18001).

III-2-1/ Le Système de management intégré (QSE) :

Le système de management de la Qualité, Santé et Sécurité et Environnement met en œuvre de manière coordonnée l'ensemble des dispositions managériales et organisationnelles nécessaires, afin d'améliorer la performance de l'organisme, et d'assurer durablement la satisfaction des clients, la protection de l'environnement et la sécurité des personnes aux postes de travail.

Son système QSE est présenté comme suit :

Le QSE de NAFTAL comporte cinq processus de management à savoir :

- Plan et budget.
- Management de la Qualité, Sécurité et Environnement.
- Management de la Branche Carburants.
- Communication interne et externe.
- Hygiène, Sécurité et Environnement.

La finalité de ce système est de formaliser et de mettre en œuvre la politique et les différents plans tout en assurant le suivi de leurs mises en œuvre.

La mise en œuvre du processus HSE à travers son programme ; ses objectifs et ses moyens de maîtrise opérationnelle permettra d'améliorer les performances de la Branche Carburants en matière de Santé, Sécurité au Travail et de performance environnementale par la mise en œuvre de procédures et des plan d'actions afin d'assurer la conformité de ses activités par rapport aux normes et réglementation.

III-2-2/ Les objectifs environnementaux de système MQSE :

Dans le but d'améliorer la performance de son SMI, la Branche Carburants a défini un tableau de bord pour mesurer l'atteinte de ses objectifs.

En matière d'environnement, des objectifs et indicateurs sont fixés à travers la fiche d'identification du processus ERQ QSE 12 04 et mesurés périodiquement via la fiche de suivi des indicateurs ERQ QSE 14 04.

La première partie concerne la déclinaison de ses axes stratégiques listés dans la politique QSE et la deuxième partie mesurant la maîtrise de ses aspects. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 03 : Objectifs et indicateurs environnementaux de la Branche Carburants.

PISTES	Objectifs	Indicateurs	Priodicité
QSE politique	Réduire de 90% le nombre de plaintes des riverains sur la pollution des sols et sous sols.	$\frac{\text{Nombre de plaintes enregistrées durant l'exercice (n)}}{\text{Nombre de plaintes enregistrées durant l'exercice (n-1)}} \times 100$	Semestrielle
	Lever 100% des non-conformités réglementaires planifiées durant l'exercice liés à HSE	$\frac{\text{Nombre d'écarts levés durant l'exercice (n)}}{\text{Nombre d'écarts planifiés}} \times 100$	Semestrielle
AES	Réduire de 50 % le nombre de déversement de carburants des réservoirs de stockage et des citernes remorque.	$\frac{\text{Nombre de déversement exercice (n)}}{\text{Nombre de déversement exercice (n-1)}} \times 100$	Semestrielle
	Trier et stocker correctement les déchets spéciaux (DS) et les déchets spéciaux dangereux (DSD) dans 80% des sites inspectés.	$\frac{\text{Nombre de sites ayant respectés le tri et le stockage les DS et les DSD}}{\text{Nombre de sites inspectés}} \times 100$	Semestrielle
	Valoriser 60% des déchets spéciaux (DS) et des déchets spéciaux dangereux (DSD) pris en charge contractuellement	$\frac{\text{Quantité de DS et DSD valorisée}}{\text{Quantité de DS et DSD stockée}} \times 100$	Semestrielle
	Réduire de 5% la consommation d'eau.	IND1: $\frac{\text{Consommation cumulées d'eau potable et non potable exercice (n)}}{\text{Consommation cumulées d'eau potable et non potable exercice (n-1)}} \times 100$	Trimestrielle
		IND2: $\frac{\text{Nombre de compteurs installés}}{\text{Nombre de compteurs prévus}}$	
	Réduire de 5% la consommation de papier.	$\frac{\text{Consommation de papier exercice (n)}}{\text{Consommation de papier exercice (n-1)}} \times 100$	Semestrielle
Réduire de 5% la consommation d'énergie (électricité) .	$\frac{\text{Consommation de papier exercice (n)}}{\text{Consommation de papier exercice (n-1)}} \times 100$	Semestrielle	

En termes de maîtrise de consommation d'énergie, Un projet de mise en place du système de management de l'énergie conformément à la norme ISO 50001.

La première étape est de réalisé des audits énergétiques pour déterminer les sites énergivores (qui consomme trop).

Après la réalisation de ces audits, il s'est avéré que les installations de la Branche ne sont pas des sites énergivores. De ce fait, les responsables ont jugés ce système de management pas nécessaire.

Chapitre IV : Outils et **méthode**

Chapitre IV : Outils et méthode

La réalisation de Notre travail s'est basée sur trois étapes essentielles :

- Identification des Changements instaurés dans la nouvelle version de la norme.
- Diagnostic du SME existant de l'entreprise.
- Proposition d'un plan d'action pour la transition et prise en charge de certaines

recommandations.

IV-1 / L'analyse des changements instaurés dans la nouvelle version de la norme :

Les changements qui ont été identifiés dans la norme ISO14001 :2015 concernent la gestion des risques et l'amélioration de la performance environnementale. Elles traitent de :

- L'importance accrue du management environnemental dans les processus de planification stratégique de l'organisation.
- L'importance du rôle de la direction et de son engagement.
- Invite les dirigeants à s'impliquer davantage pour permettre de croiser les enjeux de l'organisation.
- L'adoption d'une perspective de cycle de vie pour aborder les aspects environnementaux.
- L'introduction d'une stratégie de communication pour permettre plus de transparence et de crédibilité vers les parties intéressées.
- Management des risques.

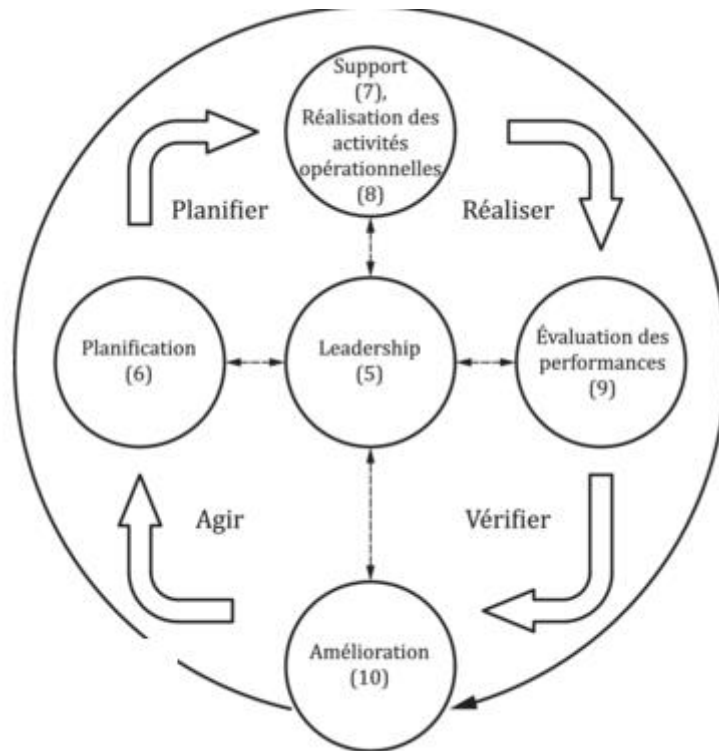


Figure 06 : le model PDCA selon les nouveautés de la Norme

IV-2/ Diagnostic du SME existant :

C'est une étude du système management environnemental déjà existant qui nous a permis de cerner les écarts de l'ancien SME par rapport aux exigences de l'ISO 14001 version 2015; Le diagnostic a été fait suite à une revue documentaire de système de management environnementale de l'entreprise et les entretiens avec les ingénieurs des départements MQSE et HSE.

Pour réaliser le diagnostic environnemental on a eu recours à un outil de diagnostic à l'aide d'un logiciel conçu sous Excel, qui permet d'évaluer la conformité du système de management environnementale existant dans la branche carburant, selon les exigences de la nouvelle norme ISO 14001 version 2015; et donner plus de visibilité afin d'élaborer un plan d'actions.

Une partie de cet outil ainsi que son mode d'emploi sont présentées dans les tableaux suivants:

Tableau 04 : présentation de l’outil de diagnostic.

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
Art		Non conforme	0%	Conformité de niveau 1 : Il est nécessaire de formaliser les activités		Action a mettre en œuvre
		Non conforme	0%	Conformité de niveau 1 : Il est nécessaire de formaliser les activités		
cr 1		Choix de l'EVALUATION		Libellé du critère quand il sera choisi		
cr 2		Choix de l'EVALUATION		Libellé du critère quand il sera choisi		

Tableau 05: mode d’emploi de l’outil de diagnostic.

Niveaux de D'EVALUATION quant à la RÉALISATION des actions associées aux exigences de la norme			LIBELLÉS des niveaux de CONFORMITÉ des ARTICLES de la norme			
Libellés explicites des niveaux d'EVALUATION	Choix de l'EVALUATION	Taux de D'EVALUATION	Taux moyen Minimal	Taux moyen Maximal	Niveaux de CONFORMITÉ	Libellés explicites des niveaux de CONFORMITÉ
Niveau 1 : L'action n'est pas réalisée ou alors de manière très aléatoire.	Non satisfaisant	0%	0%	9%	Non conforme	Conformité de niveau 1 : Il est nécessaire de formaliser les activités
Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	Plutôt satisfaisant	30%	10%	49%	Partiellement Conforme	Conformité de niveau 2 : Il est nécessaire de pérenniser la bonne exécution des activités
Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	Satisfaisant	70%	50%	89%	Conforme à Améliorer	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités
Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	Très satisfaisant	100%	90%	100%	Conforme	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats

Et concernant l’identification et l’évaluation des enjeux internes et externes de l’entreprise on a utilisé la méthode SWOT.

IV-2-1/ le plan d'action :

On se basant sur nos connaissances dans le domaine de l'environnement, le diagnostic effectué ainsi que sur les informations fournies par les dirigeants, on a pu mettre en place notre plan d'action. Par ailleurs une méthode d'analyse technique est utilisée pour déterminer les enjeux interne et externe (SWOT).

Le SWOT (Strengths- Weaknesses- Opportunities - Threats) ou MOFF pour les Francophones (Menaces - Opportunités –Forces- Faiblesses) est un outil très pratique lors de phase de diagnostic stratégique ; il présente l'avantage de synthétiser les forces et les faiblesses d'une entreprise au regard des opportunités et menaces générées par son environnement.



Figure 07: Logique de l'analyse SWOT.

Chapitre V : Interprétations **des résultats**

Chapitre V : Résultats et Interprétations

V-1/ Résultats du diagnostic :

Les résultats de notre diagnostic seront présentés dans le tableau suivant :

Tableau 06 : Les résultats de diagnostic environnemental.

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Évaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
Art. 4	Contexte de l'organisme	Conforme à Améliorer	39%	Conformité de niveau 2 : Il est nécessaire de pérenniser la bonne exécution des activités		Action à mettre en œuvre
4.1	Compréhension de l'organisme et de son contexte	Non conforme	0%	Conformité de niveau 1 : Il est nécessaire de formaliser les activités		
cr 1	L'organisme doit déterminer les enjeux externes et internes pertinents par rapport à sa finalité et qui influent sur sa capacité à atteindre le ou les résultats attendus de son système.	Non satisfaisant	0%	Niveau 1 : L'action n'est pas réalisée ou alors de manière très aléatoire.	Ces exigences sont considérées comme des nouveautés par rapport au concept de l'ancienne version.	Déterminer les enjeux externes et internes de l'entreprise en utilisant la méthode SWOT
cr 2	Ces enjeux doivent inclure les conditions environnementales affectées par l'organisme ou susceptibles d'affecter l'organisme.	Non satisfaisant	0%	Niveau 1 : L'action n'est pas réalisée ou alors de manière très aléatoire.		
4.2	Compréhension des besoins et des attentes des parties intéressées	Conforme	30%	Conformité de niveau 2 : Il est nécessaire de pérenniser la bonne exécution des activités		
cr 3	L'organisme doit déterminer les parties intéressées pertinentes, leurs besoins et attentes pertinentes (c'est-à-dire leurs exigences) et lesquels des besoins et attentes deviennent des obligations de conformité.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	les parties intéressées sont déterminées du SMI, mais leurs besoins et attentes ne sont pas déterminés.	Lister les parties intéressées et déterminer leurs besoins et attentes ainsi que les méthodes de surveillances de leurs informations.

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
4.3	Détermination du domaine d'application du système de management environnemental	Conforme	90%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 4	L'organisme doit déterminer un domaine d'application qui prend en considération les enjeux, les obligations de conformité, ses unités organisationnelles, fonctions et limites physiques, ses activités, produits et services, son autorité et sa capacité de maîtrise et d'influence.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	le domaine d'application existant, reste à vérifier la prise en charge des enjeux déterminés	Vérifier que tous les enjeux déterminés sont pris en considération dans le domaine d'application
cr 5	Une fois le domaine défini, l'ensemble des activités, produits et services compris dans ce domaine doit être inclus dans le système.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		
cr 6	Il doit tenir à jour le <u>domaine d'application sur une information documentée</u> et le rendre disponible vis-à-vis des parties intéressées.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		
4.4	Système de management environnemental	Partiellement Conforme	35%			
cr 7	L'organisme doit établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer en continu un système de management, y compris les processus nécessaires et leurs interactions pour obtenir les résultats escomptés dont l'amélioration de sa performance environnementale.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	les processus nécessaires sont identifiés (voir cartographie des processus)	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 8	Il doit prendre en considération les connaissances du 4.1 et du 4.2.	Non satisfaisant	0%	Niveau 1 : L'action n'est pas réalisée ou alors de manière très aléatoire.	Ces exigences sont considérées comme des nouveautés par rapport au concept de l'ancienne version.	l'organisme doit vérifier la nécessité d'identifier d'autres processus pour prendre en charges les enjeux internes et externes et parties intéressées
Art. 5	LEADERSHIP	Conforme à Améliorer	79%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
5.1	Leadership et engagement	Conforme	100%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 9	La direction doit démontrer son leadership et son engagement vis-à-vis du système de management en assumant certaines responsabilités ou en s'assurant que d'autres responsabilités sont assumées conformément aux exigences a) à i) de la norme.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	le leadership et l'engagement de la direction est démontré travers: -l'engagement du 1er responsable au niveau de la politique QSE -les chartes d'engagements des Propriétaires et Pilotes des Processus. -la disponibilité des recours nécessaires au fonctionnement du SME -L'implication de tous les propriétaires, pilotes des processus à la réalisation des revues de processus et la Revue de Direction	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
5.2	Politique environnementale	Conforme à Améliorer	53%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
cr 10	La direction doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour une <u>politique</u> environnementale appropriée à la finalité et au contexte, qui fournit un cadre pour l'établissement des objectifs et qui inclut un engagement en matière de protection de l'environnement, un engagement de satisfaire aux obligations de conformité et un engagement pour l'amélioration continue du système afin d'améliorer la performance environnementale.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	la politique environnementale est établit dans le système existant ;reste à vérifier son adéquation au contexte de l'organisme (4.1)(4,2)	Intégrer le contexte de l'organisme et les enjeux internes et externes dans la politique environnementale
	Elle doit être tenue à jour sur une <u>information documentée</u> .	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.		
cr 11	Elle doit être communiquée au sein de l'organisme et être disponible vis-à-vis des parties intéressées.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	elle est communiquée en interne à travers l'affichage, les sensibilisation, le site intranet,,,,, et elle est disponible pour les parties intéressées via le site internet de l'entreprise	

5.3	Rôles, responsabilités et autorité au sein de l'organisme	Partiellement Conforme	85%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
cr 12	La direction doit s'assurer que les responsabilités et autorités des rôles pertinents sont attribuées et communiquées au sein de l'organisme.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	Les responsabilités et les rôles pertinents sont définis et attribués au sein de l'organisme à travers les manuels d'organisation et les fiches de postes Reste à vérifier la communication des responsabilités et autorités (fiches de poste) aux concernés Un RMQSE est désigné pour rendre compte de la performance du SME à la direction	Créer une rubrique dédiée à la communication des fiches de poste au niveau du site intranet de l'entreprise
cr 13	Elle doit attribuer la responsabilité et l'autorité pour s'assurer que le système est conforme aux exigences de la norme et rendre compte de la performance du système à la direction, y compris la performance environnementale.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
Art. 6	PLANIFICATION	Partiellement Conforme	67%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
6.1	Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités	Partiellement Conforme	73%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
cr 14	Il doit déterminer les risques et opportunités liés à ses aspects environnementaux, à ses obligations de conformité et à ses autres enjeux et exigences.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	Les risques liés aux aspects environnementaux et les obligations de conformité sont déterminés pour chaque centre à travers les enregistrements : Rapport d'analyse environnementale ERQ HSE 31 et Rapport d'identification et d'évaluation de la conformité réglementaire ERQ HSE 35 Cependant, les opportunités ainsi que les risques relatifs aux enjeux et aux parties intéressées ne sont pas déterminés	Déterminer les opportunités ainsi que les risques relatifs aux enjeux et aux parties intéressées par l'adoption d'une méthode approprié

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 15	L'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour les processus nécessaires pour satisfaire aux exigences du 6.1.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	Les modalités de maîtrise des risques sont définies dans la procédure " Analyse environnementale et élaboration du plan d'actions Environnemental PG BC HSE 02 reste à prévoir le processus de détermination des opportunités et des risques liés aux enjeux et aux PI	prévoir le processus de détermination des opportunités et des risques liés aux enjeux et aux PI
cr 16	Il doit déterminer les situations d'urgence potentielles, y compris celles susceptibles d'avoir un impact environnementale.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	les situations d'urgence potentielles sont déterminées et des exercices de simulation sont planifiés et mis en œuvre	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 17	Il doit tenir à jour des <u>informations documentées sur les risques et opportunités et les processus dans une mesure suffisante pour avoir l'assurance qu'ils sont réalisés comme prévu.</u>	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	Ces exigences sont considérées comme des nouveautés par rapport au concept de l'ancienne version.	Prévoir les modalités de détermination des risques ; des opportunités et des processus ainsi que les enregistrements nécessaires pour leur conservation,
cr 18	L'organisme doit déterminer les aspects environnementaux de ses activités, produits et services qu'il a les moyens de maîtriser et ceux sur lesquels il a les moyens d'avoir une influence ainsi que leurs impacts environnementaux, <u>dans une perspective de cycle de vie du produit.</u> Il doit prendre en compte <u>tout changement, les conditions anormales et les situations d'urgence raisonnablement prévisibles.</u>	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	Une procédure d'identification des aspects et impacts significatifs est établie afin de maîtriser les AE dans les conditions de fonctionnement normales et anormales ainsi que les situations d'urgence potentielles. cependant, l'approche de cycle de vie des produits n'est pas prise en compte.	Intégrer l'approche de cycle de vie quant à l'identification des aspects et des impacts environnementaux dans la procédure existante.

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 19	Il doit déterminer quels aspects environnementaux ont ou peuvent avoir un impact significatif au moyen de critères établis ;	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	<p>Une méthode est déterminée pour classer les impacts significatifs sur la base des critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gravité ou l'utilisation des ressources (G), - La sensibilité du milieu naturel environnant (S), - La fréquence (F), - La maîtrise ((M). - La conformité (C). 	
cr 20	Il doit communiquer ses aspects environnementaux significatifs aux différents niveaux et fonctions de l'organisme de façon appropriée.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	<p>les impacts significatifs sont documentés au niveau de l'enregistrement rapport d'analyse environnemental ERQ HSE 31 qu'il est communiqué à tous les concernés</p>	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 21	Il doit tenir à jour <u>des informations documentées sur ses aspects environnementaux et les impacts associés, ses critères pour les déterminer et ses aspects environnementaux significatifs.</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les informations relatives aux aspects environnementaux et aux impacts associés sont documentées et mises à jour à travers la Procédure générale d'analyse environnementale et élaboration du plan d'actions environnemental PG BC HSE 02 (pour le processus) et le rapport d'analyse environnementale ERQ HSE 31	
cr 22	L'organisme doit déterminer et avoir accès aux obligations de conformité relatives à ses aspects environnementaux, déterminer de quelle manière elles s'appliquent à l'organisme et les prendre en compte dans le système.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	l'obligation de conformité relative aux aspects est prise en considération dans la méthode de classement des impacts significatifs compte tenue que cette dernière est un critère d'évaluation des IES.	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 23	Il doit tenir à jour des <u>informations documentées sur ses obligations de conformité.</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	l'obligation de conformité est assurée via l'enregistrement Rapport d'identification et d'évaluation de la conformité règlementaire ERQ HSE 35.	
cr 24	L'organisme doit planifier les actions pour traiter ses aspects environnementaux significatifs, ses obligations de conformité et les risques et opportunités, comment les intégrer et les mettre en œuvre au sein des processus et comment évaluer l'efficacité des actions. Il doit alors prendre en considération ses options technologiques et ses exigences financières, opérationnelles et commerciales.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	les actions pour traiter ses aspects environnementaux significatifs, ses obligations de conformité et les risques sont planifier sur le Programme HSE ERQ HSE 26, reste à planifier les actions des opportunités et comment les intégrer et les mettre en œuvre au sein des processus et comment évaluer l'efficacité des actions.	Planifier les actions face aux opportunités adoptées (choisies après une étude de faisabilité) et s'assurer de leurs efficacités.

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
6.2	Objectifs environnementaux et planification des actions pour les atteindre	Conforme à Améliorer	62%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
cr 25	L'organisme doit établir des objectifs environnementaux aux fonctions et niveaux concernés en prenant en compte les aspects environnementaux significatifs, les obligations de conformité associées et en prenant en considération ses risques et opportunités.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	Les objectifs environnementaux sont établis et documenté sur la fiche d'identification du Processus HSE et suivi semestriellement dans la fiche de suivi des indicateur ERQ QSE 14 ; les objectifs relatifs aux aspects et impacts sont déterminés, mais ceux liés aux risques et opportunités des enjeux et aux PI ne sont pas pris en considération	revoir les objectifs environnementaux en prenant en considération les risques et les opportunités
cr 26	Ils doivent être cohérents avec la politique, mesurables (si réalisable), être surveillés, être communiqués et mis à jour en tant que de besoin.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	ces objectifs sont cohérents avec la politique environnementale, mesurables communiqués et documentée sur l'ERQ QSE 14	
cr 27	Il doit tenir à jour une <u>information documentée sur les objectifs.</u>	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.		

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 28	Il doit déterminer, lors de la planification des actions pour atteindre les objectifs, ce qui sera fait, quelles ressources seront nécessaires, qui sera responsable, les échéances et comment les résultats seront évalués.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	les actions pour l'atteinte des objectifs sont inscrites dans le programme HSE ainsi que les délais et la responsabilité, reste à ajouter les ressources nécessaires.	ajouter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action dans le programme HSE
cr 29	Il doit prendre en considération la manière dont les actions destinées à atteindre les objectifs peuvent être intégrées dans les processus métiers.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.		
Art. 7	Support	Conforme	95%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
7.1	Ressources	Conforme	100%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 30	L'organisme doit identifier et fournir les ressources nécessaires à l'établissement, la mise en œuvre, la tenue à jour et l'amélioration continue du système de management.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les actions pour identifier et fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de système de management sont inscrites dans les plans d'action des différents processus: Processus maîtrise des ressources PR BC MR 05 D pour les RH, Achats, MQSE, HSE.	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
7.2	Compétences	Conforme	100%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 31	L'organisme doit déterminer les compétences du personnel effectuant sous son contrôle un travail qui a une incidence sur les performances environnementales et sur sa capacité à satisfaire à ses obligations de conformité, s'assurer que ces personnes sont compétentes, déterminer les besoins de formation et mener des actions, le cas échéant, pour les acquérir et évaluer l'efficacité de ces actions.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	Les actions concernant les personnes ayant un impact environnemental significatif, sont réalisées dans le Processus Maitrise des ressources: Liste du personnel impactant la qualité produit, la SST et l'Environnement ERQ MR 09 Leurs compétences sont déterminées par le dossier académique et professionnel du personnel, ces compétences sont évaluées selon l'instruction Evaluation des Compétences Professionnelles les besoins en formation sont exprimés sur la fiche d'expression de besoin en formation ERQ MR 04 l'évaluation de la formation se fait conformément à l'instruction évaluation des actions de formation à chaud et à froid IT BC MR 01 cependant, la nouvelle version de la norme vise le personnel ayant une incidence sur les performances environnementales et sur sa capacité à satisfaire aux obligations de conformité	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 32	Il doit conserver des <u>informations documentées sur les compétences.</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	Les informations documentées sur les compétences sont conservé dans Processus Maitrise des ressources, cette information se trouve dans le dossier du personnel	
7.3	Sensibilisation	Conforme	100%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 33	L'organisme doit s'assurer que les personnes effectuant un travail sous son contrôle sont sensibilisées à la politique, aux aspects environnementaux significatifs et aux impacts réels ou potentiels associés à leur travail, à l'importance de leur contribution à l'efficacité du système et aux répercussions d'un non-respect des exigences du système.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	la sensibilisation du personnelles a la politique environnementale, aux aspect environnementaux et impacts associés à leur travail est effectué selon le mode opératoire accueil HSE MO HSE 04	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
7.4	Communication	Conforme	90%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 34	L'organisme doit établir, mettre à jour et tenir à jour les processus de communication interne et externe pertinents pour le système, y compris sur quels sujets communiquer, à quels moments, avec qui et comment.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	Le Processus Communication interne et externe est mise en place et tenue à jour (Processus Communication PR BC AVM CM 04) Un plan de communication est établi pour définir sur quel sujet communiquer et a quel moment. Les informations relative à la cible de communication (avec qui) et au moyen de communication ne sont prises en charge.	Enrichir le plan de communication ERQ CM 01 en ajoutent les cases relatives à la cible de communication et au moyens de communication
cr 35	Il doit prendre en compte ses obligations de conformité et s'assurer que les informations communiquées sont cohérentes avec celles générées par le système et sont fiables.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.		
cr 36	Il doit répondre aux communications pertinentes.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		
cr 37	Il doit conserver des informations documentées sur ses communications.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	toutes les informations documentées relatives à la communication sont conservées	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 38	Il doit communiquer en interne les informations pertinentes relatives au système aux différents niveaux et fonctions de façon appropriée et s'assurer que ses processus de communication permettent aux personnes effectuant un travail sous le contrôle de l'organisme de contribuer à l'amélioration continue.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	réalisé lors des revues de processus, revues de direction, réunion CHS, plan de communication, sensibilisations,...	
cr 39	Il doit communiquer en externe les informations pertinentes comme établi par le(s) processus de communication et requis par ses obligations de conformité.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	la communication externe relative à l'obligation de conformité est réalisée à travers : les différents déclarations de déchets	
7.5	Informations documentées	Conforme	86%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
cr 40	Le système de management doit inclure les informations documentées exigées par la norme et les informations documentées que l'organisme juge nécessaires à l'efficacité du système.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	Le système de management existant inclue tous les informations documentées nécessaires à l'efficacité du système exigées par l'ancienne version de la norme ; Une revue documentaire doit être tenue pour se conformer aux nouvelles exigences	tenir à jour Les documents existant suivant les nouvelles exigences de la norme ISO 14001 version 2015

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 41	Lors de la création et de la mise à jour des informations documentées, l'organisme doit s'assurer que leur identification,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	Une Procédure générale de maîtrise des documents et des enregistrements PG BC QSE 01 est établie pour assurer la maîtrise des informations documentées de la création jusqu'à la suppression et la destruction. la diffusion des informations documentées est assurée via le site intranet et en format papier conformément à la dite procédure.	
cr 42	Il doit les maîtriser de façon à ce que les informations documentées soient disponibles, conviennent à l'utilisation, quand et là où elles sont nécessaires et soient convenablement protégées.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		
cr 43	Il doit les maîtriser en mettant en œuvre, quand elles sont applicables, des activités de distribution, accès, récupération, utilisation, stockage, protection, maîtrise des modifications, conservation et élimination.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		
cr 44	Il doit identifier et maîtriser les informations documentées d'origine extérieure jugée nécessaires à la planification et au fonctionnement du système.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		les informations documentées d'origine extérieure sont traitées conformément à la Procédure générale de maîtrise des documents et des enregistrements PG BC QSE 01 et sont listés dans l'enregistrement Maîtrise des documents externes ERQ MQ 03

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
Art. 8	Réalisation des activités opérationnelles	Conforme à Améliorer	80%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
8.1	Planification et maîtrise opérationnelles	Partiellement Conforme	55%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
cr 45	L'organisme doit établir, mettre en œuvre, maîtriser et tenir à jour les processus nécessaires pour satisfaire aux exigences relatives au système et réaliser les actions identifiées en 6.1 et 6.2 en établissant des critères opérationnels pour le ou les processus et mettant en œuvre la maîtrise du ou des processus.	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	Les processus nécessaires pour satisfaire aux exigences relatives au système sont mis en œuvre à travers les différentes procédures, les enregistrements du Système et les plans d'action face aux risques. Les actions planifiées pour atteindre les objectifs sont inscrites dans le programme HSE	Reste à intégrer les actions face aux risques dans le processus existant

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 46	L'organisme doit maîtriser les modifications prévues, analyser les conséquences des modifications imprévues et, si nécessaire, mener des actions pour limiter tout effet négatif.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	<p>Les modifications apportées sont maîtrisées conformément à la Procédure Général d'analyse environnementale et élaboration du plan d'actions environnemental PG BC HSE 02 dans son chapitre 7 Révision ou une analyse environnementale est réalisée après chaque:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Introduction de nouveaux champs d'analyse, processus, produit, matières ou substances chimiques, installation et équipements. -Modification apportée au système de management QSE. -Survenue de nouveaux textes réglementaires ou autres exigences applicables, -Modification ou changement dans l'organisation pouvant avoir un impact sur l'environnement, ou la survenue d'autres évènements significatifs. 	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 47	Il doit s'assurer que les processus externalisés sont maîtrisés ou influencés. Le type et le degré de maîtrise ou d'influence doivent être définis.	Choix de l'EVALUATION		Libellé du critère quand il sera choisi	le Système de management QSE de la branche carburant ne possède pas des processus externalisés	
cr 48	L'organisme doit, en cohérence avec la perspective du cycle de vie :	Choix de l'EVALUATION		Libellé du critère quand il sera choisi	L'activité de branche Carburants est le stockage, la préservation et la commercialisation de ses produits, elle n'a aucune influence sur la conception des produits qui sont conformes aux normes nationales et internationales	
cr 49	a) établir des moyens de maîtrise, de façon appropriée, pour s'assurer que son ou ses exigences environnementales sont prises en compte dans le processus de conception et de développement en prenant en considération chaque phase du cycle de vie.	Choix de l'EVALUATION		Libellé du critère quand il sera choisi		
cr 50	b) déterminer son ou ses exigences environnementales relatives à l'acquisition de produits et services de façon appropriée.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	Ces exigences sont considérées comme des nouveautés par rapport au concept de l'ancienne version.	ajouter des exigences environnementales systématiquement, dans la perspective du cycle de vie, dans l'acquisition des produits et services achetés (processus Achats)
cr 51	c) communiquer son ou ses exigences environnementales pertinentes aux fournisseurs externes.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.		

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 52	d) prendre en considération la nécessité de fournir des informations sur les impacts environnementaux significatifs potentiels liés au transport ou à la livraison, à l'utilisation, au traitement en fin de vie et à l'élimination finale de ses produits et services.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	pour la partie AVM, les opérations de transports, de livraison, d'utilisation et le traitement des déchets relatives a ces opérations sont assurées par la BC et les impacts significatif associés a ces activités sont déterminés et pris en compte. Pour la partie Carburant terre, il faut s'assurer que les informations pertinentes sur les IES sont communiquées aux concernés (branche commerciale)	s'assurer que les informations pertinentes sur les IES sont communiquées aux concernés (branche commerciale)
cr 53	<u>Il doit tenir à jour des informations documentées dans une mesure suffisante pour avoir l'assurance que les processus ont été réalisés comme prévus.</u>	Satisfaisant	70%	Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante.	les informations documentés de l'existants sont conservées, pour les nouveautés, sont a prévoir	mettre a jour le système documentaire pour se conformer aux nouvelles exigences

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action	
8.2	Préparation et réponse aux situations d'urgence	Conforme	100%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats			
cr 54	L'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour les processus nécessaires pour se préparer et répondre aux situations d'urgence identifiées en 6.1.1. Il doit	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	le processus nécessaires pour se préparer et répondre aux situations d'urgence est définis à travers le mode opératoire d'identification des situations d'urgence et test des plan d'urgence MO BC HSE 02. Chaque AES identifié dans l'analyse environnementale dont la criticité dépasse les 2000 est considéré comme situation d'urgence et il doit faire l'objet d'un plan d'urgence		
cr 55	a) préparer sa réponse en planifiant des actions pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.			
cr 56	b) répondre aux situations d'urgence réelles,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.			
cr 57	c) entreprendre des actions pour prévenir ou atténuer les conséquences de façon appropriée à l'ampleur de l'urgence et à l'impact potentiel,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		Après chaque exercice, un plan d'action est engagé pour améliorer les performances quant à la capacité de la branche à répondre aux situations d'urgences	
cr 58	d) soumettre périodiquement à essai les actions planifiées lorsque cela est réalisable,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		Les essais sont planifiés et mis en œuvre conformément à l'enregistrement ERQ HSE 28	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 59	e) revoir et réviser périodiquement le ou les processus et les actions planifiées après la survenue de situations d'urgence ou la réalisation d'essais,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	Après chaque exercice, des actions sont arrêtées pour améliorer ce processus en agissant sur : - L'amélioration des moyens de prévention/ d'intervention -L'organisation -Les installations -Les scénarions d'exercice...	
cr 60	f) fournir des informations et des formations pertinentes aux parties intéressées pertinentes.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	Les informations pertinentes sont communiquées aux parties intéressées concernées selon le cas. Exemple : PV d'exercice de simulation à la protection civile	
cr 61	<u>Il doit tenir à jour des informations documentées dans une mesure suffisante pour avoir l'assurance que le ou les processus sont réalisés comme prévu.</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les informations documentées sont conservées et revues quant au besoin	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
Art. 9	Évaluation des performances	Conforme	91%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
9.1	Surveillance, mesure, analyse et évaluation	Conforme	97%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 62	L'organisme doit surveiller, mesurer, analyser et évaluer sa performance environnementale.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	la performance environnementale est mesurée, analysée et évaluée lors de l'établissement des fiches de suivi indicateurs, lors de la réalisation des revues de processus, revues de direction, le traitement des écarts interne et lors audits interne. traitement des réclamations client et plaintes des parties intéressées.	
cr 63	Il déterminer ce qu'il est nécessaire de surveiller et mesurer, les méthodes de surveillance, de mesure, d'analyse et d'évaluation, les critères d'évaluation de la performance et les indicateurs appropriés, quand la surveillance et la mesure doivent être effectuées et quand leurs résultats doivent être analysés et évalués.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les méthodes de surveillance, de mesure, d'analyse et d'évaluation, les critères d'évaluation de la performance et les indicateurs appropriés sont déterminées sur la fiche d'identification du Processus HSE ERQ QSE 12 04, et lors de la réalisation des revues de processus, revues de direction, le traitement des écarts interne et les écarts issus des audits interne ainsi que les inspections HSE .	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 64	Il doit s'assurer que des équipements de surveillance et de mesure étalonnés ou vérifiés sont utilisés et entretenus de manière appropriée.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	Les équipements de surveillance et de mesure sont étalonnés ; vérifiés et entretenus de manière appropriée conformément au processus Métrologie PR BC MT 18	
cr 65	Il doit évaluer la performance environnementale et l'efficacité du système.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	La performance environnementale et l'efficacité du système sont évaluées et rédigées sur la fiche d'identification du Processus HSE ERQ QSE 12 04, et lors de la réalisation des revues de processus, revues de direction, le traitement des écarts interne et les écarts issus des audits interne ainsi que les inspections HSE	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 66	Il doit communiquer les informations pertinentes relatives à sa performance en interne et en externe.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les informations relatives à la performance sont détaillées au niveau de la revue de direction qui communiquée via le site intranet en interne. Ces informations sont communiquées au parties intéressées en externe à la demande	
cr 67	Il doit conserver <u>des informations documentées pertinentes sur les résultats de ces activités.</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les informations sont documentés (fiches de suivis indicateurs, rapports d'audit, rapports d'inspections, revues de processus et revues de direction, FTE-A)	
cr 68	L'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour les processus nécessaires à l'évaluation du respect de ses obligations de conformité.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	réalisé conformément à la PG identification et évaluation des exigences légales et autres exigences applicables PG BC HSE 03	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 69	Il doit déterminer la fréquence de l'évaluation, évaluer la conformité, entreprendre des actions si nécessaire, maintenir la connaissance et la compréhension de son état de conformité.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	l'évaluation de la conformité se fait tous les six mois, sur les fiches de suivi indicateurs et lors de la revue de processus tenue semestriellement et lors de la revue de direction, tenue annuellement	
cr 70	Il doit conserver des <u>informations documentées sur les résultats d'évaluation de conformité.</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les enregistrements associés sont conservés	
9.2	Audit interne	Conforme	100%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 71	L'organisme doit réaliser des audits internes à des intervalles planifiés pour déterminer si le système de management est conforme aux exigences de l'organisme et à celles de la norme et s'il est mis en œuvre de manière efficace et tenu à jour.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	l'audit interne est planifié sur l'enregistrement Programme d'audit ERQ MQ 06 et conformément à la Procédure Audit Interne PG BC QSE 04	
cr 72	Il doit établir, mettre en œuvre et maintenir un ou des programmes d'audit. Il doit alors prendre en considération l'importance des processus, les changements ayant une incidence sur le système et les résultats des audits précédents.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 73	Il doit définir les critères d'audit et le périmètre de chaque audit.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les critères d'audit et le périmètre de chaque audit sont définis sur le mandat d'audit ERQ MQ 07	
cr 74	Il doit sélectionner des auditeurs et réaliser des audits pour assurer l'objectivité et l'impartialité du processus.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les auditeurs sont sélectionnés pour assurer l'objectivité et l'impartialité du processus conformément à la Procédure Audit Interne PG BC QSE 04	
cr 75	Il doit veiller à ce que les résultats des audits soient rapportés à la direction concernée.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	la communication et le suivi des résultats d'audit est assuré par le Groupe Mamanagement Qualité	
cr 76	Il doit conserver des <u>informations documentées sur la mise en œuvre du programme d'audit et les résultats des audits.</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les informations sont documentées sur la mise en œuvre du programme d'audit et les résultats des audits conformément à la Procédure Audit Interne PG BC QSE 04 et sur l'enregistrement rapport d'audit ERQ MQ 09	

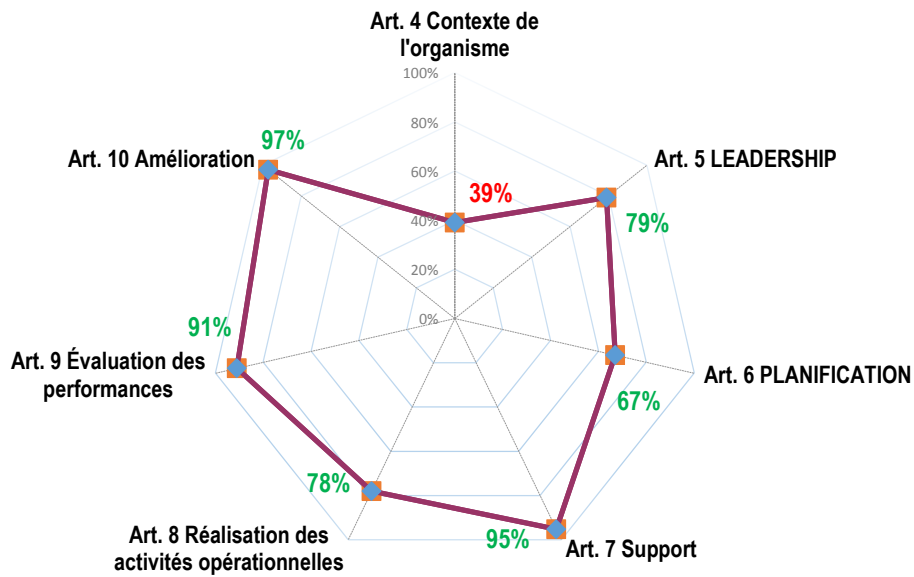
Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
9.3	Revue de direction	Conforme à Améliorer	77%	Conformité de niveau 3 : Il est nécessaire de planifier et d'améliorer les activités		
cr 77	La direction doit procéder à la revue du système à des intervalles planifiés pour s'assurer qu'il demeure approprié, adapté et efficace.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	la revue de direction est tenue annuellement	
cr 78	La revue de direction prend en compte les éléments d'entrée exigés de a) à g) de la norme et les éléments de sortie qui incluent les conclusions sur le système, les décisions relatives aux opportunités d'amélioration, les actions à mener si nécessaire lorsque les objectifs n'ont pas été atteints et les éventuelles implications pour l'orientation stratégique de l'organisme.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.	la revue de direction précédente a été réalisée conformément à la version 2004, les nouveaux éléments d'entrées ne sont pas prises en charge	modifier le canevas de la revue de direction (les éléments d'entrée) pour se conformer à la nouvelles version de la norme
cr 79	Il doit conserver des <u>informations documentées sur les éléments de sortie des revues de direction.</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les enregistrements associés sont conservés	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
Art. 10	Amélioration	Conforme	97%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
10.1	Généralités	Conforme	100%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 80	L'organisme doit déterminer les opportunités d'amélioration et mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les résultats escomptés de son système.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	Les opportunités d'amélioration sont déterminées suivant les propositions d'amélioration émanates des FTE-A, et des plans d'amélioration issus des revues de processus et revues de direction	

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
10.2	Non-conformité et actions correctives	Conforme	91%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 81	L'organisme doit lorsqu'une non-conformité se produit,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	Les non-conformités identifiées sont traitées conformément a la Procédure générale Traitement des non-conformités Actions correctives et préventives PG BC QSE 03 le suivi des actions engagées (curatives ou correctives) est assuré à travers la fiche de traitement des écarts et d'amélioration (FTE-A) Cependant, la preuve de l'analyse des causes n'est pas formalisée (les causes ne sont pas inscrites dans la fiche)	ajouter une case pour lister les causes de la non-conformité, afin de pouvoir assurer l'adéquation entre les causes identifiées et les actions engagées
cr 82	a) réagir à celle-ci et, le cas échéant, agir pour la maîtriser et la corriger et faire face aux conséquences,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		
cr 83	b) évaluer s'il est nécessaire de mener une action pour éliminer la ou les causes de la non-conformité afin qu'elle ne se reproduise pas ou n'apparaisse pas ailleurs en effectuant la revue et l'analyse des non-conformités, analysant les causes, recherchant si des non-conformités similaires existent ou pourraient se produire.	Plutôt satisfaisant	30%	Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle.		
cr 84	c) mettre en œuvre les actions requises,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		
cr 85	d) examiner l'efficacité de l'action corrective,	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		
cr 86	e) modifier, si nécessaire, le système de management.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.		

Réf.	Critères d'exigence des articles de la norme	Evaluations	Taux %	Libellés des évaluations	Modes de preuve et commentaires	Plan d'action
cr 87	Les actions correctives doivent être <u>appropriées à l'importance des conséquences des non-conformités, incluant celles du ou des impacts</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les plans d'actions sont validés par les pilotes processus pour s'assurer de leur adéquation	
cr 88	Il doit conserver des <u>informations documentées sur la nature des non-conformités, des actions menées ultérieurement et des résultats de toute action corrective.</u>	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	les informations documentées sur la nature des non-conformités des action menées ultérieurement et des résultats de toutes actions corrective sont conservées conformément à la Procédure générale Traitement des non-conformités Actions correctives et préventives PG BC QSE 03 et sur la FTE-A fiche de traitement des écarts et d'amélioration ERQ MQ 05	
10.3	Amélioration continue	Conforme	100%	Conformité de niveau 4 : BRAVO ! Maintenez et communiquez vos résultats		
cr 89	L'organisme doit améliorer en continu la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du système afin d'améliorer sa performance environnementale.	Très satisfaisant	100%	Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée.	le système est en voie d'amélioration conformément au mode opératoire Amélioration continue MO BC AVMMQ	

Une synthèse des résultats de diagnostic est présentée par le radar illustré dans la figure 08.



Moyenne générale : 78%

Figure 08 : Radar représentatif des Taux de conformité du SME par article aux exigences de la norme.

V-2/ Interprétations des résultats :

V-2-1/ Chapitre 04 : contexte de l'organisme.

Ce chapitre est à 39 % de conformité à la nouvelle version de la Norme , et cela revient à la non satisfaction des deux nouvelles exigences relatives à la détermination des enjeux interne et externe de l'entreprise (4.1) ainsi qu'à la détermination des besoins et attentes des parties intéressées (4.2), et afin de se conformer aux dites exigences, on a proposé deux actions avec lesquelles l'entreprise pourra déterminée ces enjeux internes et externes ainsi que les besoins et attentes des parties intéressées.

V-2-1-A/ Enjeux internes et externes (4.1) :

Pour cette exigence on a proposé de déterminer les enjeux internes (forces et faiblesses) et externes (opportunistes et menaces) à l'aide de la méthode **SWOT** et les résultats obtenues est présenté dans le tableau qui suit :

Tableau 07 : les enjeux internes et externes de la branche carburant déterminé par la méthode SWOT.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une très forte image de marque de l'Entreprise. - Une bonne maîtrise du volet réglementaire (Conformité aux exigences légales et réglementaires, veille,...) - Un investissement important pour l'amélioration des performances environnementales de la Branche (séparateurs eau-Hydrocarbures, Kit anti-pollution marine ...) - Une maîtrise des AES générés par l'activité. - Personnel formé et compétent en matière d'environnement. - Des relations stables et durables avec les parties intéressées - Bien qu'une décision stratégique est engagée quant à la l'arrêt de la certification, le SME demeure fonctionnel et performant. - L'implantation de la norme ISO 26000 : la Responsabilité sociétal qui prend en charge le volet environnemental d'une part, et la prise en charge des attentes des parties intéressées d'une autre part. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'arrêt du processus de certification du SME et son impact sur l'implication du personnel - Espace de stockage des déchets limité. - La vétusté des installations (canalisation-pipeline) et le risque des fuites et des pollutions.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du projet MARPOL (Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires, élaborée par l'Organisation maritime internationale) - Certains fournisseurs et parties intéressées sont certifiés iso 14001. 	<ul style="list-style-type: none"> -L'absence des récupérateurs et des spécialistes de traitement et valorisation de certains types de déchets au niveau national (boues contaminées). - Lourdeur de la procédure passation des marchés et son impact sur la réalisation du plan d'investissement.

Après la détermination des enjeux internes (forces et faiblesses) et externes (opportunités et menaces), reste à l'entreprise d'engager les actions nécessaires pour :

- Préserver ses forces
- Surmonter ses faiblesses
- Profiter de ses opportunités
- Et atténuer ses menaces.

V-2-1-B/ Parties intéressées (4.2):

Suite à une revue documentaire des différents documents et enregistrements et aux entretiens individuels avec les pilotes des processus et les ingénieurs des départements concernés, on a pu lister les parties intéressées de cette entreprise comme nous avons déterminé leurs besoins et attentes (tableau 09).

Quant à La pertinence des parties intéressées (tableau 08) nous l’avons déterminée en prenant en considération les critères suivants :

- a) leur influence ou impact potentiel sur la performance environnementale ou les décisions de l’organisme.
- b) leur capacité d’engendrer des risques et des opportunités.
- c) leur capacité d’affecter l’obligation de conformité de l’entreprise.

Trois degrés d’impact et d’influence sont arrêtés pour déterminer la pertinence des parties intéressées :

Tableau 08: Degrés d’impact et d’influence pour déterminer la pertinence des PI.

Priorité	L’impact et l’influence
3	L’impact et l’influence de la partie intéressée sur l’organisme quant à la maîtrise des risques relatifs aux Aspects et Impacts et aux exigences légales et réglementaires sont faibles. La pertinence du dialogue avec cette partie intéressée est donc jugé faible.
2	L’impact et l’influence de la partie intéressée sur l’organisme se situent au niveau opérationnel, ou managérial et ils peuvent toucher à la maîtrise sur au moins un aspects/impact significatifs, ou faire encourir un risque portant sur la partie légale et réglementaire. La pertinence du dialogue avec cette partie intéressée est donc jugée moyenne
1	L’impact et l’influence de la partie intéressée sur l’organisme sont stratégiques et se situent au niveau de la réputation de l’image ou sur une catastrophe environnementale. La pertinence du dialogue avec cette partie intéressée est donc jugée très forte

Tableau 09: la liste des Parties intéressées et l'identification de leur besoins, attentes et leur pertinence.

Parties intéressées	Degré de pertinence	les besoins et attentes	les mesures / les actions de prise en charge	méthode de surveillance
Clients *Aviation: compagnes aérienne *Marine: entreprise maritime *Carburant terre: Branche COM, SONELGAZ	2	livrer un produit conforme tout en préservant l'environnement	la mise en place d'un SME pour prendre en charge ce volet	Réunions/rencontres/courriers/emails/ séminaires/ sites web/ téléphone/ fax/cocktail d'entreprise/ Foires et salons professionnels / Enquête de satisfaction
Actionnaire: SONATRACH	2	Assurer la pérennité de l'Entreprise en évitant les pénalités suite aux incidents environnementaux	s'assurer de la conformité des exigences légales en matière d'environnement	Réunions / conseil d'administration /directives / note
Tutelles: Ministères de l'énergie et des mines DEM/Ministère de l'environnement/DG NAFTAL / MINISTERES DES TRANSPORT	2	se conformer aux exigences légales et réglementaires et terme d'environnement	*Assurer une veille réglementaire efficace *Mettre en œuvre et suivre le plan d'action de conformité légale	Journal officiel/ Réunions /rencontres /courriers/emails / séminaires/ sites web/ téléphone/fax/
Les autorités locales : APC, APW, inspection du travail, service environnement de la wilaya, protection civil	2	*Maitriser la gestion des déchets *Tenir a jour le dossier des déclarations *Eviter tout type de pollution	la mise en place d'un SME pour prendre en charge ce volet	Réunions/rencontres/courriers/emails/ sites web/ téléphone/fax / foires et salons
Personnel et son représentant: Travailleur et syndicat	2	*Travailler dans un milieu sain sans pollution *Assurer la pérennité de l'Entreprise en évitant les pénalités suite aux incidents environnementaux	la mise en place d'un SME pour prendre en charge ce volet	Affichage statique et dynamique/ notes de service/ Outlook/bulletin branche/ SITE INFO/ site web branche et entreprise/ Dépliants/ séances de sensibilisations/ réunions/ bouche a oriels/ réunion du bureau syndical/ Conseil de direction
ENTREPRISES PROTUAIRES ET AERO PROTUAIRES	1	Eviter tout type de pollution	la mise en place d'un SME pour prendre en charge ce volet	Réunions/rencontres/courriers/emails/ sites web/téléphone/fax
Riverains et ONG: particuliers et entreprise	1	Eviter tout type de pollution	la mise en place d'un SME pour prendre en charge ce volet	Réunions/rencontres/courriers/emails/ sites web/ téléphone/fax / foires et salons

Compte tenue que la branche carburant NAFTAL est une entreprise multi-site (Plusieurs centre AVM, Dix (10) districts, Centres CBRT ...), la détermination des parties intéressées par site (par centre) est nécessaire pour affiner cette analyse et déterminer les attentes de ces parties en détaille pour les mieux satisfaire.

V-2-2/ Chapitre 05 : Leadership

Cette nouvelle exigence de la norme est conforme à 79%, ce taux élevé explique que le système existant a toujours adopté cette démarche de leadership. Ce qui reste à intégrer afin d'attendre les 100 % de conformité est la mise à jour de la politique environnementale de l'entreprise par la prise en considération des nouvelles exigences de chapitre 04 (enjeux internes et externes et PI) ainsi que la communication systématique des rôles et responsabilités (fiche de poste). Pour faire, une rubrique relative aux fiches de poste peut être crée au niveau de site intranet de l'entreprise compte tenue que ce dernier est accessible par tous le personnel.

V-2-3/ Chapitre 06: Planification

Ce chapitre est à 67 % par rapport à la conformité de la nouvelle version de la Norme, et cela revient au non identification des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs, à la satisfaction partielle des exigences relatives aux risques et opportunités ainsi qu'au non intégration des enjeux interne et externe lors de la détermination des objectifs environnementaux.


Pour se conformer totalement à ce chapitre, on a proposé les processus nécessaires à la détermination des risques et opportunités, ainsi que les objectifs qui prennent en considération les enjeux et les parties intéressées.

V-2-3-A/ Risques et opportunités :

a- Les opportunités à saisir par la Branche de Carburant sont d'ordre stratégique, et sont celles déjà déterminées par l'analyse SWOT. Reste de réaliser une étude de faisabilité par les acteurs des processus concernés en collaboration avec le RMQSE, pour prendre ou pas cette opportunité.

b- pour le processus de détermination des risques, on propose une instruction de management des risques environnementaux qu'on a élaborée conformément à la procédure générale de l'entreprise de maitrise des documents et des enregistrements.

L'application de cette démarche donne à renseigner l'enregistrement crée « Analyse des risques environnementaux ERQ HSE 60 ».

 Branche CBR	Management des Risques Environnementaux	IT BC HSE 12 A Page 1 / 6
--	--	------------------------------

Société Nationale de Commercialisation et de Distribution des Produits Pétroliers NAFTAL SPA
الشركة الوطنية لتسويق وتوزيع المواد البترولية تقطال شركة ذات أسهم

NAFTAL

BRANCHE CARBURANTS

INSTRUCTION

Management des Risques Environnementaux

Tableau de suivi des modifications		
Référence du document	Date d'application	Motif
IT BC HSE 12 A	Juin 2018	Création de l'instruction

Documents Associés		
Référence du document	Référence du document	Référence du document
ERQ HSE 60	PG BC HSE 02	

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Nom et prénom :	Nom et prénom :	Nom et prénom :
Fonction:.....	Fonction:.....	Fonction:.....
Date et visa:.....	Date et visa:.....	Date et visa:.....

Edition : Juin 2018

Figure 09 : capture d'écran de la page 1/6 de l'instruction de management des risques environnementaux IR BC HSE 12A

 Branche CBR	Management des Risques Environnementaux	IT BC HSE 12 A Page 2 / 6
--	--	------------------------------

Sommaire :

Désignations	Page
1. Objet de l'instruction	03
2. Références normative	03
3. Management des risques	03
3.1. Identifier les risques	03
3.2. Estimer leur criticité	03
3.3. Etablir le plan d'action	05
4. Planification de l'évaluation des risques environnementaux	05
5. Réévaluation des risques	05
6. Revue de l'analyse des risques	05

Edition : Juin 2018

Figure 10 : capture d'écran de la page 2/6 de l'instruction de management des risques environnementaux IR BC HSE 12A

 Branche CBR	Management des Risques Environnementaux	IT BC HSE 12 A Page 3 / 6
--	--	------------------------------

1. OBJET DE L'INSTRUCTION:

La présente instruction a pour objet de définir le processus de management des risques relatifs au SME de la Branche Carburants, afin de :

- Aider les responsables de structures à identifier les risques liés aux activités ;
- Créer une dynamique d'évaluation des risques, et de mise en œuvre d'action face à ces risques afin de les maîtriser.

2. REFERENCES NORMATIVE:

ISO14001/2015 chapitre 6.1

3. Management des risques:

3 Afin de manager ces risques environnementaux, l'Entreprise a adopté une méthode simple, basée sur trois (03) étapes:

3.1. Identifier les risques :

Il s'agit d'identifier et lister les risques impactant, dans un cadre d'amélioration continue:

- * Les parties intéressées,
- * L'atteinte des objectifs des processus et de l'Entreprise.
- * Les aspects et impacts significatifs (pour ce type de risques, voir la procédure générale analyse environnementale et élaboration du plan d'actions environnemental PG BC HSE 02

3.2. Estimer leur criticité :

Pour déterminer le niveau de criticité de chaque risque identifié, on multiplie les valeurs allant de 1 à 4 des niveaux de gravité et de probabilité d'occurrence du risque (P x G) en se basant sur la grille de cotation ci-dessous:

Edition : Juin 2018

Figure 11 : capture d'écran de la page 3/6 de l'instruction de management des risques environnementaux IR BC HSE 12A

 Branche CBR	Management des Risques Environnementaux	IT BC HSE 12 A Page 4 / 6
--	--	----------------------------------

Echelle	Valeur	Probabilité	Gravité		Aspect et obligation de conformité
			Parties intéressées	Atteinte des objectifs	
Mineure	1	Occurrence peu probable, mais plausible qui ne survient que dans des circonstances exceptionnelles	La non prise en charge des attentes des PI peut générer des manquements mineurs et isolés, sans amende ou d'interruption de services planifiés.	Non atteinte tolérable des objectifs qui ne remet pas en cause la performance du processus et du SME	Pour les risques relatifs aux aspects et aux obligations de conformité, voir procédure...
Significative	2	Occurrence possible et prévisible qui pourrait survenir	La non prise en charge des attentes des PI peut générer une perturbation obligeant à faire des choix préventif (abandon de projets d'investissement, etc.).	Non atteinte importante des objectifs qui nécessite des actions à court terme pour corriger la situation	
Grave	3	Occurrence quasi certaine qui surviendra probablement dans la plupart des circonstances	La non prise en charge des attentes des PI peut générer des dysfonctionnements obligeant à faire des choix tactiques en jouant sur les variables d'ajustement ou à des amendes mais sans d'interruption de l'activité.	Non atteinte importante des objectifs qui nécessite des actions à moyen ou à long terme pour corriger la situation	
Critique	4	Certitude d'occurrences qui surviendra vraisemblablement dans toutes les circonstances	La non prise en charge des attentes des PI peut générer une interruption importante et prolongée des services programmés voire conditionner la pérennité de l'entreprise.	Ecart très important, impactant l'intégrité de l'activité pouvant générer une catastrophe environnementale	

Edition : Juin 2018

Figure 12 : capture d'écran de la page 4/6 de l'instruction de management des risques environnementaux IR BC HSE 12A

 Branche CBR	Management des Risques Environnementaux	IT BC HSE 12 A Page 5 / 6
--	--	------------------------------

3.3. Etablir le plan d'action:

Une fois les risques évalués, ils sont hiérarchisés selon leur priorité conformément à la matrice de classification suivante:

Degré de Priorité	Valeur de criticité	Plan d'action
1	de 12 à 16	Demande une action prioritaire avec réalisation immédiate ou à court terme.
2	de 6 à 9	Demande un suivi et une action à court ou moyen terme.
3	de 1 à 4	Demande une action à long terme.

Pour engager les actions nécessaires et adéquates au risque et à sa criticité, une analyse des causes doit être tenue pour identifier les causes réelles des risques ainsi que les conséquences probables qui peuvent survenir.

Suite à cette analyse, un plan d'action est arrêté pour la maîtrise de ces risques en précisant les ressources à mettre en œuvre et les échéances de réalisation (doivent être cohérentes avec le degré de priorité).

Ces actions sont examinées périodiquement afin d'apprécier l'évolution de leur exécution et de prendre connaissance des contraintes rencontrées en matière de responsabilité et de mise à disposition des ressources aux fins de prise de décisions.

4. Planification de l'évaluation des risques environnementaux :

L'évaluation des risques est établie chaque:

- Lancement de nouveaux produits ;
- Intégration d'un nouveau procédé de travail, matière ou équipement ayant un impact sur la performance environnementale.
- Externalisation de processus ;
- Modifications organisationnelle / réglementaires affectant l'entreprise.

5. Réévaluation des risques: Les risques sont réévalués après mise en œuvre des actions prévues.

6. Revue de l'analyse des risques: La mise à jour de cette évaluation est périodique, elle se fera lors :

- De la revue de direction Entreprise ;

Edition : Juin 2018

Figure 13 : capture d'écran de la page 5/6 de l'instruction de management des risques environnementaux IR BC HSE 12A.


 Branche CBR	Management des Risques Environnementaux	IT BC HSE 12 A Page 6 / 6
--	--	------------------------------

- Des revues des processus ;
- D'une modification qui peut engendrer un nouveau risque ;
- De l'analyse des non conformités.

Edition : Juin 2018

Figure 14 : capture d'écran de la page 6/6 de l'instruction de management des risques environnementaux IR BC HSE 12A.


Tableau 10 : model d'Analyse des risques environnementaux ERQ HSE 60.

 <p>JP NAFTAL Branche carburants</p>	<p>Analyse des risques environnementaux</p>				<p>ERQ HSE 60 Page 1/1</p>	
<p>Identification des risques</p>	<p>Activité du processus / Parties intéressées / Objectifs</p>	<p>Conséquences</p>	<p>Probabilité(P) Gravité (G) : de 1 à 4 (voir méthode d'évaluation) Criticité = P x G/Priorité</p>			<p>actions face aux risques</p>
			<p>P</p>	<p>G</p>	<p>C</p>	

L'application des modalités définies dans l'instruction (IT BC HSE 12 A) donne à renseigner l'enregistrement ERQ HSE 60.

On a pris quelques exemples des risques qu'on a jugés pertinents. On a essayé de prendre des exemples différents : risques relatifs aux parties intéressées et aux objectifs. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 11 : les risques environnementaux liés aux PI et aux Objectifs environnementaux.

	Analyse des risques environnementaux					ERQ HSE 60 Page 1/1
Identification des risques	Activité du processus / Parties intéressées / Objectifs	Conséquences	Probabilité(P) Gravité (G) : de 1 à 4 (voir méthode d'évaluation) Criticité = P x G/Priorité			actions face aux risques
			P	G	C	
Mauvaise identification des besoins et attentes des PI	Toutes les PI	Perte de marché/ amendes et procès juridiques / instabilité sociale	2	4	8	Etre à l'écoute des PI Renforcer la communication interne et externe à savoir les informations sur les performances environnementales Surveiller en permanent les informations émanant des PI
Produits achetés ne répond pas à la perspective de cycle de vie	Objectifs non atteints	consommation de l'énergie / perte financière	4	2	8	sensibiliser les acteurs du processus achats sur l'importance d'acheter des produits durables dans la perspective de cycle de vie
Non mise en œuvre des plans d'action (issu de la Revue de Direction, synthèses des audits,...)	Objectifs non atteints	SME non efficace (Non atteinte des objectifs environnementaux ,pollution terrestre - marine) amendes et procès juridiques	2	3	6	s'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires est adéquates pour la mise en œuvre des plans d'action

Identification des risques	Activité du processus / Parties intéressées / Objectifs	Conséquences	Probabilité(P) Gravité (G) : de 1 à 4 (voir méthode d'évaluation) Criticité = P x G/Priorité			actions face aux risques
			P	G	C	
Changement et instabilité du cadre légal et réglementaire.	Tutelles/ Les autorités locales	Non application d'une loi ou réglementation dans l'Entreprise	2	3	6	Assurer une veille réglementaire et légale quotidienne et permanente.
Dépassement des indicateurs de performance environnementale	Objectifs non atteints	amendes et procès juridiques qui peuvent affecter la pérennité de l'Entreprise	2	3	6	Veiller en continue à la conformité du SMI (audit, sensibilisation...)
Manque de communication et inaccessibilité des documents	Tutelles/Riverains et ONG/Personnel/Clients	amendes et procès juridiques instabilité sociale	2	3	6	Veiller en continue à l'efficacité de plan de communication interne et externe
Atteinte à l'image de marque	Clients / Actionnaire /ONG / Riverain	Perte de marché/ instabilité sociale	1	3	3	Veiller en continue à la conformité du SME (audit, sensibilisation...) Renforcer la communication externe

V-2-3-B/ Les objectifs environnementaux :

Pour se conformer à l'exigence, on propose les objectifs suivants :

Tableau 12: les objectifs environnementaux qui incluant les enjeux interne et externe et les PI.

PISTES	Objectifs	Indicateurs	Priodicité
Enjeux	Saisir 50% des opportunités environnementales présentées	$\frac{\text{Nombre d'opportunités saisies} \times 100}{\text{Nombre d'opprtunités identifiées}}$	Annuelle
	Maitriser de 80 % les enjeux interne et externe de l'Entreprise	$\frac{\text{Nombre d'actions issues de l'analyse SWOT réaliser} \times 100}{\text{Nombre d'actions engagées}}$	Semestrielle
Parties intéressées	Prendre en charge 80% de attentes des PI	$\frac{\text{Nombre d'attentes prises en charge} \times 100}{\text{Nombre d'attente identifiées}}$	trimestrielle

V-2-3-C/ Les Ressources nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés:

Ci-dessous le programme HSE modifié, avec l'identification des ressources nécessaires pour l'atteinte les objectifs fixés :



Objectifs	Action	Responsable	Délais	Ressources	Indicateur de performance	Avancement


Figure 15 : capture d'écran de page 2/2 de programme HSE ERQ HSE 26 03.

V-2-4/ Chapitre 07: support

Le Processus Communication interne et externe est mise en place et tenue à jour (Processus Communication PR BC AVM CM 04) ce qui explique la conformité de cet article a 95 %. Il reste à établir les informations relatives à la cible de communication (avec qui) et au moyen de communication.

Pour cela on a proposé un nouveau plan de communication qui inclue la cible et les moyens de communication .Le plan proposer est dans le tableau suivant :

Tableau 13: le nouveau plan de communication.

	Plan de communication					ERQ CM 01 04
N°	ACTIONS (quoi)	OBJECTIFS VISES (pourquoi)	RESPONSABLE (qui)	CIBLE (avec qui)	MOYENS (comment)	ECHEANCE (quand)
Communication Interne						
1						
2						
3						
4						
5						
Communication externe						
1						
2						
3						
4						
5						

V-2-5/ Chapitre 08 : Réalisation des activités opérationnelles.

78 % est le taux de conformité de ce chapitre par rapport aux exigences de la nouvelle version de la norme, cela revient à la non satisfaction de certaines actions relatives à la prise en considération des actions face aux risques dans la planification de la maitrise opérationnelle (55%) ainsi qu’au non-respect de l’approche du cycle de vie lors des achats des produits et installations. Ce dernier point nécessite une sensibilisation spécifique des acteurs du processus Achats qui doivent être conscient de l’importance des achats durables, afin d’atteindre les 100% de conformité à ce chapitre.

V-2-6/ Chapitre 09 : Evaluation des performances.

La performance environnementale est mesurée à travers plusieurs outils : Les objectifs, les audits internes..., Elle est analysée lors des revues de processus semestriellement et annuellement à l'occasion de la revue de direction. Ce qui explique le taux élevé de la conformité (91%). Seuls les éléments d'entrée de la revue de direction qui ne sont pas encore modifiés conformément à la nouvelle exigence. Pour cela, on a modifié le canevas de la revue de direction en respectant les nouveaux éléments d'entre exigées par la nouvelle version de la norme.

Le canevas de revus de direction : (les modifications sont colorées)

Société Nationale de Commercialisation et de Distribution des Produits Pétroliers NAFTAL SPA
الشركة الوطنية لتسويق وتوزيع المواد البترولية نפטال شركة ذات أسهم


NAFTAL
BRANCHE CARBURANTS
ERQ HSE 10 02 A



REUNION DU

Edition : Juin 2013

Figure 16 : capture d'écran de page 1/3 de compte rendue de revue de direction ERQ QSE 10 02 A.

	Compte rendu de revue de direction	ERQ QSE 10 02 A Page 2/3
---	---	------------------------------------

Date :

Lieu :

Étaient présents :

Ordre du jour :

1. Les changements pouvant affecter le SMQSE :

- 1.1. Propriétaires et Pilotes processus
- 1.2. Évolution des exigences légales et autres que l'organisme a souscrit
- 1.3. Projet de réalisation d'un laboratoire de métrologie
- 1.4. Projet d'accréditation des laboratoires de la Branche Carburants
- 1.5. État d'avancement de la mise en place d'un Mini-Système MQSE au niveau des districts
- 1.6. Implémentation de la norme ISO 26000, Responsabilité Sociétale des entreprises
- 1.7. Intégration des exigences de l'ISO 50001
- 1.8. Validation de la politique de la Branche carburants
- 1.9. Validation de la planification du SMQSE
- 1.10 Les enjeux interne et externe pertinent pour le système de management QSE

2. Le Bilan des audits et des Évaluations de la conformité réglementaires et normative :

- 2.1. Point de situation sur les DAC issues de l'audit de suivi
- 2.2. Synthèse des audits clients et organismes de contrôles
- 2.3. Synthèse des audits internes 2014 et validation du programme d'audit
- 2.4. Évaluation de la conformité réglementaire et normative

3. Retour d'informations des parties intéressées

- 3.1 Synthèse de traitement des réclamations clients
- 3.2 Synthèse des plaintes
- 3.3 Enquête Satisfaction client
- 3.4 Visites clients ...
- 3.5 Les besoins et attentes des parties intéressés.
- 3.6 Synthèse de la consultation et participation du personnel
- 3.7 Performances des prestataires externes


4. Actions face aux risques

- 4.1 Etat d'avancement et Efficacité des actions face aux risques de l'exercice n-1
- 4.2 Mise à jour des risques

5. Fonctionnement des processus :

Edition : Juin 2013

Figure 17 : capture d'écran de page 2/3 de compte rendue de revue de direction ERQ QSE 10 02 A

	Compte rendu de revue de direction	ERQ QSE 10 02 A Page 3/3
---	------------------------------------	-----------------------------

6. État de recherche d'incidents, AC et AP
7. État d'avancement des actions issues de la revue de Direction précédente.
8. État d'avancement des actions issues des analyses des risques SST et des aspects Environnementaux
9. l'adéquation des ressources.
10. Statuer sur l'efficacité du SMQSE
11. Plan d'amélioration, plans d'actions global SST et Environnement

Edition : Juin 2018

Figure 18 : capture d'écran de page 3/3 de compte rendue de revue de direction

ERQ QSE 10 02A

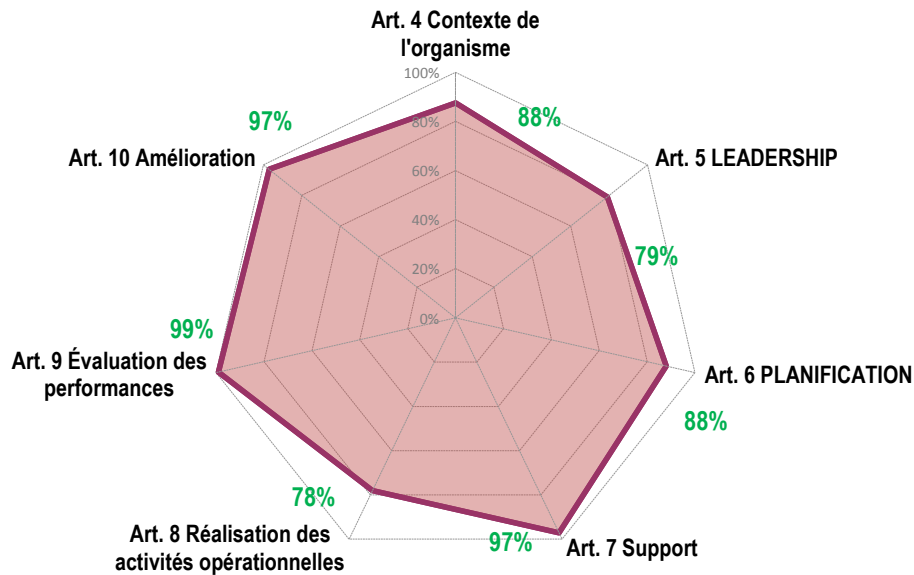
V-2-7 / Chapitre 10 : Amélioration.

Les non-conformités identifiées sont traitées conformément à la Procédure générale Traitement des non-conformités Actions correctives et préventives PG BC QSE 03. Le suivi des actions est assuré à travers les fiches de traitement des écarts et d'amélioration FTE-A (ERQ QSE 05) ce qui explique le 97% de conformité.

L'unique point à améliorer dans ce chapitre est la formalisation de l'analyse des causes dans la fiche pour s'assurer de leur adéquation avec les actions engagées.

Pour cela, on a modifié la fiche de traitement des écarts et d'amélioration en ajoutant une case dédiée à l'analyse des causes, pour atteindre les 100% de conformité de ce chapitre.

Enfin, si l'Entreprise adopte nos actions proposées, la conformité du nouveau SME va atteindre les 90 % (figure 09) par rapport à la nouvelle version de la norme.



Moyenne générale : 90% Conforme à Améliorer

Figure 20 : Radar représentatif des Taux de conformité du nouveau SME.

Et afin d'atteindre les 100% de conformité et procurer à l'entreprise la possibilité d'être certifiée et profiter ainsi des avantages multiples de la certification, nous recommandons à la Branche Carburants les actions suivantes :

1. Revoir le domaine d'application du SME en prenant en charge tous les enjeux internes et externes de l'entreprise.
2. Revoir les activités listées dans les fiche des différents processus du système et étudier la possibilité de définir d'autre processus pour s'assurer que les modalités et les mécanismes de maîtrise des enjeux internes et externe ainsi que les parties intéressées, existent et sont efficaces.
3. Créer une rubrique dédiée à la communication des fiches de poste au niveau du site intranet de l'entreprise.

4. Modifier la procédure générale PG BC HSE 02 d'identification des aspects et impacts environnementaux en intégrant l'approche de cycle de vie quant à l'identification des aspects et des impacts.
5. Planifier les actions face aux opportunités adoptées (choisies après une étude de faisabilité) et s'assurer de leurs efficacités.
6. Réaliser une revue des documents et des enregistrements pour vérifier la conformité totale du système documentaire de l'entreprise.
7. Afin de mieux intégrer la perspective du cycle de vie dans l'acquisition des produits et services achetés (processus Achats) :
 - Mettre à jour les fiches techniques de tous les produits susceptibles d'impacter l'environnement.
 - Sensibiliser les acteurs du processus Achats pour qu'ils soient conscients de l'importance des achats durables.
8. S'assurer que les informations pertinentes sur les impacts environnementale significatifs liés au transport, à la livraison, à l'utilisation, au traitement en fin de vie et à l'élimination finale des produits, sont communiquées aux concernés (Clients AVM et branche commerciale).

Conclusion

Suite à la dernière mise à jour de la norme ISO 14001, une transition du SME existant de la branche carburant NAFATL est jugée nécessaire afin de pouvoir maintenir solide sa politique environnementale dans le cadre l'une amélioration continue de leur système ce qui va permettre à cette Entreprise profiter de multiples avantages sur plusieurs plans économique, sociale et environnementale.

Notre diagnostic a relevé que la transition vers la nouvelle version de la norme est simple à réaliser du moment où l'Entreprise possède déjà un système de management fonctionnel et intégré et les actions que nous avons proposées et qui restent à réaliser afin d'être conforme à la nouvelle version de la norme sont liée principalement au contexte de l'organisme et aux actions face aux risques, opportunités et à la planification qui sont les principales nouveautés concernant la mise à jour de cette norme.

La réalisation des actions proposées et la planification de nouvelle politique ainsi que la mise à jour de système existant donnera la possibilité à l'entreprise d'être certifiée iso 14001 et profiter ainsi des opportunités offertes par cette dernière. Cette tâche reste à accomplir par les responsables de l'Entreprise.

Par ailleurs la surveillance de plan de migration vers la nouvelle version de la norme au sien de cette Entreprise reste souhaitable afin de jugé de l'efficacité et de la pertinente de notre plan de transition.

En fin ,toutes les entités économiques de notre pays sont appelées à travailler sous cette nouvelle version de la norme pour mieux maitriser leurs impacts sur l'environnement et répondre au respect des trois piliers des développement durable qui nécessite la collaboration de tous les acteurs économiques, car dans les années à venir l'adoption de ce concept, si ne sera pas par nécessité, sera par obligation !

Bibliographie

- 1) BILL Indge, la biologie de A à Z—1100 entrées des exemples et des conseils pour réviser, édition DUNOD, 2007)
- 2) BRUNET Sébastien, REGINSTER Isabelle, RUYTERS Christine. Environnement et développement économique. De Boeck Supérieur, 2012, 120.
- 3) CORINE Gendron. La gestion environnementale et la norme ISO 14001. Montréal : Presse de l'Université de Montréal, 2018, 347. Disponible sur : https://books.google.dz/books?id=SVgzcz9KuTsC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false. ISBN : 2760618099, 978276061809.
- 4) FELFOUL Saadi. Essai d'analyse de la certification ISO 14001 et son impact sur la compétitivité des entreprises en Algérie: cas de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa (EPB). Tizi-ouzou : Université mouloud mammeri de tizi-ouzou, 2013, 167p.
- 5) GILLES Bressy, CHRISTIAN Konkuyt. Economie d'entreprise. Sirey, 2006, 421p
- 6) HALATA Lyasemine. impact de la certification environnementale ISO 14001 sur la performance environnementale d'une entreprise algérienne: cas de l'Entreprise Nationale des Industries de l'Électroménager (ENIEM). tizi-ouzou : Université MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU, 2012, 295p. Disponible sur: <https://dl.ummo.dz/bitstream/handle/ummo/1238/M%C3%A9moire%20de%20HALATA.pdf?sequence=1&isAllowed=y> (consulté le 26.04.2018).
- 7) <http://les.cahiers-developpement-durable.be/outils/systemes-de-management-environnemental/>.
- 8) LONGIN pierre et HENRI Denet. Construisez votre qualité. Paris, 2004, 335p. ISBN 210007086X.
- 9) Manuel QSE NAFTAL.
- 10) Norme ISO 14001, 2004.
- 11) Norme ISO 14001, 2015.
- 12) VERTIGO. Environnement et économie : une relation équivoque. Ecologie et environnement, 2004 ? 5, 2. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/vertigo/3386> (consulté le 14.04.2018).
- 13) TRABELSI Imene. Transition du système de management environnemental de la version 2004 vers la version 2015 de la norme ISO 14001 au sein d'une entreprise de

câblage. Tunisie : Université Virtuelle de Tunis, 2016/2017, 52p. Disponible sur : <http://pf-mh.uvt.rnu.tn/932/> (consulté le 10.05.2018).

- 14) VAUTE-SAMANNI loetitia et GREVECHE marie-paule. Au cœur de l'ISO 14001:2015 Le système de management environnemental au centre de la stratégie. Afnor. France, 2015, 422p. ISBN 978-2-12-465508-3.
- 15) VALERIE Baron; pratiquer le management de l'environnement. Afnor. France; 2011 217p. ISBN 978-2-12-465292-1).
- 16) www.iso.org.com.